

EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT
FÜR KOHLE UND STAHL

HOHE BEHÖRDE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

ALTA AUTORITÄ

COMUNITA' EUROPEA
DEL CARBONE E DELL'ACCIAIO

ALTA AUTORITA'

EUROPESE GEMEENSCHAP
VOR KOLEN EN STAAL

HOOGSTE AUTORITEIT

Bulletin mensuel d'Information

LUXEMBOURG

Décembre 1956

Numéro 10

Bulletin mensuel
d'Information

LA SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

1.- A la fin de l'automne 1956, la situation économique des pays de la Communauté restait sous le signe d'une expansion conjoncturelle, qui s'était déjà ralentie dans certains pays. La question se pose actuellement de savoir si, sous l'effet des événements internationaux et en particulier de la pénurie de pétrole, les facteurs de freinage de la conjoncture ne prendront pas une importance accrue. Jusqu'au blocage du canal de Suez, l'impression se précisait que l'essor tendait dans deux pays membres, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, à se calmer depuis le milieu de l'année, tandis qu'en France et en Italie, apparemment aussi en Belgique et au Luxembourg, les forces d'expansion continuaient d'agir, tout au moins dans de nombreux secteurs, sans manifester aucun ralentissement.

On ne connaît pas encore tous les facteurs qui permettraient d'expliquer ces différences dans l'évolution de pays à pays. La comparaison de certaines évolutions importantes rend délicat un jugement global.

Aux Pays-Bas et dans la République fédérale, les gouvernements et les banques centrales ont adopté assez tôt une politique tendant à freiner la conjoncture par des restrictions de crédit ou des mesures financières et monétaires. Le succès de cette politique peut être observé dans les deux pays, mais dans le premier d'entre eux, la demande intérieure croissante a provoqué un déficit dans la balance commerciale; au contraire, dans la République fédérale, l'excédent des exportations a continué à augmenter. En même temps, les prix de gros et le coût de la vie manifestent aux Pays-Bas, depuis le début de cette année, une tendance à la hausse plus marquée qu'en Allemagne.

En France et en Italie, une production industrielle en forte augmentation va de pair avec un accroissement rapide du déficit de la balance commerciale. Toutefois, les indices de prix en France n'ont guère subi de modifications depuis le début de l'année à la suite du blocage des prix décrété par le Gouvernement, alors qu'en Italie ces indices sont en hausse constante.

Les indices en Belgique et au Luxembourg indiquent que le coût de la vie est resté à peu près sans changement, tandis que la production industrielle croît assez rapidement et que la balance commerciale accuse un modeste solde créditeur.

On peut supposer que les progrès récents de la productivité en France et en Italie ont été plus importants que dans d'autres pays, ce qui peut en partie s'expliquer par le fait que les industries de ces pays produisant des biens de consommation disposent encore de réserves de capacité relativement plus importantes qui, utilisées de plus en plus, permettent encore aux taux de productivité de progresser. Enfin, l'offre de main-d'oeuvre en France paraît être plus importante qu'on ne l'admettait jusqu'ici; en outre, elle est apparemment plus élastique que dans la République fédérale. Par exemple, la durée moyenne hebdomadaire du travail en France a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente, tandis qu'en Allemagne elle a diminué, si bien qu'il en est résulté une tendance au rapprochement de la durée du travail dans les deux pays.

Les perspectives de l'évolution pour le premier trimestre de 1957 sont actuellement commandées par des incertitudes politiques, c'est-à-dire par des facteurs dont l'origine n'est pas d'ordre économique. Dès le quatrième trimestre de 1956, il apparaît que les prix internationaux des matières de base industrielles se sont tendus. Toutefois, pour les pays de la Communauté, les prix rendu (prix cif) des matières premières d'importation connaîtront une tension plus grande que les prix fob, du fait que l'on doit s'attendre à une poursuite de la hausse des taux de fret maritime, en raison de la pénurie de tonnage. Jusqu'à présent, c'était l'évolution conjoncturelle intérieure qui avait donné dans les pays de la Communauté une forte impulsion à la hausse des prix.

Les difficultés d'approvisionnement en énergie peuvent freiner une nouvelle expansion de la production et influencer le niveau de l'emploi dans quelques secteurs. Cependant, les répercussions de cette crise seront nettement différentes de pays à pays, car la part du pétrole dans les approvisionnements totaux de l'industrie en énergie représente environ 3 % en Allemagne, 13 % en France et en Belgique, 26 à 27 % en Italie et aux Pays-Bas. Le freinage de la production se ferait encore plus sentir s'il était donné, en même temps, rapidement satisfaction aux revendications relatives à la réduction du temps de travail dans certains pays ou secteurs économiques. Il convient également de considérer qu'une diminution sensible des arrivages de pétrole, qui provoquent des difficultés d'approvisionnement dans les pays utilisant une forte proportion de combustibles liquides, risque d'entraîner des moins-values sérieuses de recettes fiscales. D'autre part, dans la mesure où l'insuffisance des arrivages de pétrole sera compensée par des importations en provenance de la zone dollar, la balance en dollars de ces pays se détériorera.

La demande intérieure de biens de consommation et de denrées alimentaires se maintiendra vraisemblablement à un niveau élevé. On peut même supposer qu'elle augmentera encore dans certains pays. Il faut s'attendre à un phénomène semblable pour les investissements dans les stocks. Dans la mesure où ces hypothèses se réaliseront, le taux des investissements en biens d'équipement diminuera.

Tout ce qui précède peut être modifié par des facteurs saisonniers et en particulier par la rigueur plus ou moins grande de l'hiver.

2.- La production industrielle de la Communauté a été, au cours du troisième trimestre de 1956, supérieure de 8,3 % à celle du même trimestre de l'année précédente.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DANS LA COMMUNAUTE
(sans bâtiment ni industries alimentaires)

(1953 = 100)

Année	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
	Indice	Taux d'accroissement en %	Indice	Taux d'accroissement en %	Indice	Taux d'accroissement en %	Indice	Taux d'accroissement en %
1954	105,6	8,6	112,5	10,9	107,5	12,6	119,5	12,8
1955	119,4	13,8	126,5	12,8	120,1	11,7	132,5	11,1
1956	129,9	8,8	139,4	10,2	130,1	8,3

Pour le quatrième trimestre de 1956, on escomptait une production industrielle supérieure de 7 à 9 % à celle du quatrième trimestre de 1955. Toutefois, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et particulièrement en énergie, qui ont été évoquées ci-dessus, rendent incertaine la mesure de réalisation de cette prévision. De même l'évolution au cours du premier trimestre de 1957 continuera à être largement influencée par ces difficultés, dont l'influence peut être difficilement précisée. Dans l'ensemble, on peut cependant escompter que la production industrielle dépassera d'environ 4 à 5 % celle du premier trimestre de 1956. Ceci signifie que la France, l'Italie et la Belgique éprouveront des difficultés à maintenir les taux d'accroissement de leur production industrielle qui ont été relativement élevés jusqu'au mois d'octobre :

	Troisième trimestre 1956 par rapport au troisième trimestre 1955	Octobre 1956 par rapport à octobre 1955
Allemagne (R.F.)	+ 7,3 %	+ 4,2 %
Belgique	+ 5,8 %	..
France	+ 10,4 %	+ 10,9 %
Luxembourg	+ 6,0 %	+ 5,6 %
Italie	+ 9,9 %	+ 7,3 %
Pays-Bas	+ 5,3 %	..

Une telle augmentation de la production industrielle, de l'ordre de 4 à 5 % par rapport au premier trimestre de 1956, correspondrait (d'après les coefficients d'élasticité à long terme) à une augmentation des besoins de consommation d'énergie d'environ 3 à 3,5 %. Bien que ces besoins peuvent partiellement être couverts par les stocks actuels qui sont assez considérables, la demande de charbon augmentera encore, en raison de la nécessité de compenser la chute des importations de pétrole résultant du blocage du Canal de Suez.

Cependant les difficultés d'approvisionnement en pétrole différeront de pays à pays suivant la part occupée par les combustibles liquides dans l'approvisionnement total en énergie et selon la situation des stocks. En outre, la capacité d'adaptation des procédés de fabrication permet, dans une certaine mesure, de faire face aux contractions qui peuvent se produire dans l'approvisionnement. Au total, il semble que dans tous les pays l'importance des problèmes d'approvisionnement en énergie diminue par rapport à celle d'autres problèmes tels que ceux qui résultent de l'orientation défavorable de la balance commerciale et de la balance des paiements, de la détérioration des "terms of trade" et des tendances à la hausse des prix.

3.- L'industrie transformatrice des métaux, qui absorbe directement ou indirectement 3 à 4/5 du total de l'approvisionnement intérieur de la Communauté en aciers courants, est caractérisée, dans tous les pays, par une expansion de la production qui, bien que continue, est moins rapide qu'au cours de l'année précédente :

PRODUCTION DE L'INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DES METAUX

(1953 = 100)

Année	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
	Indice	Taux d'accroissem. en %	Indice	Taux d'accroissem. en %	Indice	Taux d'accroissem. en %	Indice	Taux d'accroissem. en %
<u>1954</u>	106	+ 6	116	+ 12	108	+ 15	122	+ 16
<u>1955</u>	126	+ 19	135	+ 16	127	+ 18	142	+ 16
<u>1956</u>	142	+ 13	155	+ 14	138	+ 8

L'augmentation par rapport à la période correspondante de l'année écoulée était encore, au deuxième trimestre de 1956, de 14 % et elle n'est plus que de 8 % pour le troisième trimestre. Il ne faut pas oublier que les industries transformatrices des métaux sont parmi les secteurs qui utilisent le plus d'énergie. Si l'approvisionnement en énergie diminue, les répercussions risquent de se faire sentir assez durement en métallurgie. Dans ces conditions, on escompte que l'augmentation de la production de l'ensemble de l'industrie de transformation des métaux, au cours du premier trimestre de 1957, ne dépassera guère 4 à 5 %, soit le taux admis pour l'ensemble de la production industrielle.

4.- Dans l'industrie automobile, la production de voitures particulières était au premier trimestre de 1956 de 34 %, au deuxième trimestre de 23 % et au troisième trimestre de 12,5 % plus élevée que celle des trimestres correspondants de l'année précédente. En ce qui concerne les véhicules utilitaires, un affaiblissement analogue du taux d'accroissement par rapport au trimestre correspondant de l'année passée apparaît : de 8 % au premier trimestre et de 10 % au second trimestre, il est tombé à 6 % au cours du troisième trimestre.

PRODUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES (1)

(moyennes mensuelles)

Année	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
	En milliers	Variation en % (2)	En milliers	Variation en % (2)	En milliers	Variation en % (2)	En milliers	Variation en % (2)
			a)	Voitures de tourisme				
<u>1954</u>	88,4	+ 33	96,1	+ 27	91,9	+ 27	104,7	+ 29
<u>1955</u>	113,9	+ 29	120,0	+ 34	120,0	+ 31	137,3	+ 31
<u>1956(3)</u>	152,0	+ 34	156,8	+ 25	135,0	+ 12,5
			b)	Véhicules utilitaires				
<u>1954</u>	29,0	+ 36	29,1	+ 38	27,3	+ 28	32,6	+ 19
<u>1955</u>	33,7	+ 16	33,5	+ 15	30,2	+ 11	36,4	+ 12
<u>1956(3)</u>	36,4	+ 8	36,9	+ 10	32,0	+ 6

(1) Allemagne, France et Italie.

(2) Par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

(3) Chiffres provisoires pour le troisième trimestre.

Les principaux producteurs d'automobiles ont, entre temps, augmenté leurs capacités de production et parfois lancé sur le marché de nouveaux modèles de véhicules. Le volume de la production pourrait par conséquent augmenter au cours du premier trimestre de 1957, en particulier en raison du volume d'affaires escompté au printemps. Mais il est difficile de prévoir l'évolution de la demande, car on ignore les répercussions qu'auront les mesures gouvernementales prises ou à prendre dans le domaine de la distribution des combustibles liquides. Une pénurie d'essence prolongée, ainsi que des relèvements de prix du carburant, devraient exercer au moins une influence retardatrice sur les ventes de véhicules. D'une manière générale, il semble que les perspectives de développement de la production d'automobiles sont encore relativement favorables en Allemagne et en Italie, tandis qu'en France elles sont moins favorables.

5.- En ce qui concerne l'industrie des constructions mécaniques, il ressort des statistiques disponibles sur la production de machines une atténuation sensible du rythme d'accroissement dans tous les pays de la Communauté :

PRODUCTION DE L'INDUSTRIE DES CONSTRUCTIONS MECANIQUES

(1953 = 100)

	Allemagne (R.F.)		Belgique (1)		Italie	
	Indice	Taux d'accroissem. en % (2)	Indice	Taux d'accroissem. en % (2)	Indice	Taux d'accroissem. en % (2)
<u>1955</u>						
1er trimestre	123	+ 22	113	+ 17
2ème trimestre	138	+ 22	119	+ 18
3ème trimestre	136	+ 25	113	+ 14
4ème trimestre	151	+ 22	124	+ 12
<u>1956</u>						
1er trimestre	142	+ 15	108	- 4,4(3)	..	+ 12,6
2ème trimestre	159	+ 15	143	+ 20,2	..	+ 9,1
3ème trimestre	149	+ 8	118	+ 4,4	..	+ 7,4(4)

(1) Production calculée sur la base des livraisons.

(2) Par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

(3) Réduction des livraisons due à des facteurs exceptionnels.

(4) Juillet et août seulement.

Cette diminution concerne essentiellement les ventes sur le marché intérieur qui, notamment en raison de la politique restrictive pratiquée par différents pays dans le domaine de la monnaie et du crédit, connaissent une régression. La production de machines est favorisée, en revanche, par la demande à l'exportation qui reste très soutenue. On peut supposer que, dans l'ensemble, elle sera au premier trimestre de 1957 supérieure d'environ 4 à 5 % au niveau du trimestre correspondant de 1956.

6.- Dans les chantiers navals le tonnage en cours de construction est actuellement supérieur de 16 % au niveau du troisième trimestre de 1955 :

NAVIRES EN COURS DE CONSTRUCTION

Année	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
	En milliers de TB	Variation en % (1)	En milliers de TB	Variation en % (1)	En milliers de TB	Variation en % (1)	En milliers de TB	Variation en % (1)
<u>1954</u>	1964	+ 6,0	1889	- 0,1	1850	- 7,3	2057	+ 1,0
<u>1955</u>	1964	+ 0	2154	+ 14,0	2316	+ 25,1	2238	+ 8,8
<u>1956</u>	2370	+ 20,7	2601	+ 21,0	2682	+ 15,8

La forte demande de tonnage, qui se traduit dans l'augmentation des frets, et les carnets de commande très garnis des chantiers navals créent des conditions nécessaires à une augmentation de la production pendant un certain temps. Par ailleurs, on ne peut guère s'attendre à voir augmenter le rythme de l'expansion, parce que les possibilités de production, conditionnées par les capacités des chantiers et l'approvisionnement en matières premières, ne le permettent que difficilement. On estime donc que le taux d'accroissement, au cours du premier trimestre de 1957, s'établira entre 10 et 15 % au-dessus de celui du trimestre correspondant de 1956.

7.- L'activité du bâtiment reste, dans l'ensemble de la Communauté, à un niveau élevé. Dans tous les pays membres, à l'exception de la République fédérale, le nombre des permis de construire accordés était, pour le troisième trimestre de 1956 supérieur de 15 à 20 % à celui de la période correspondante de l'année dernière.

(1) Par rapport à l'année précédente.

PERMIS DE CONSTRUCTION ACCORDES

Année	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
	En mil- liers de lo- gements	Taux d'ac- croissem. en %	En mil- liers de lo- gements	Taux d'ac- croissem. en %	En mil- liers de lo- gements	Taux d'ac- croissem. en %	En mil- liers de lo- gements	Taux d'ac- croissem. en %
<u>1954</u>	247	+ 29,0	310	+ 15,0	317	+ 12,0	324	+ 10,0
<u>1955</u>	249	+ 0,8	317	+ 2,3	326	+ 2,8	339	+ 4,6
<u>1956</u> (1)	281	+ 12,9	328	+ 3,5	335	+ 2,8		

Dans la République fédérale d'Allemagne, le coût élevé et croissant de la construction, ainsi que les mesures de politique du crédit, ont eu pour conséquence une diminution d'environ 14 % du nombre des permis de construire demandés et accordés durant cette période par rapport au niveau du trimestre correspondant de l'année précédente. La moyenne des autorisations de construire des pays de la Communauté a dépassé, au cours du troisième trimestre de 1956, de 2,8 % celle de la période correspondante de 1955.

Le nombre de logements achevés au cours du troisième trimestre de 1956 semble devoir être, pour tous les pays de la Communauté, d'environ 4 % plus élevé qu'un an auparavant, d'après des données statistiques qui sont encore incomplètes pour le moment.

LOGEMENTS ACHEVES

Année	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
	En mil- liers	Taux d'ac- croissem. en %	En mil- liers	Taux d'ac- croissem. en %	En mil- liers	Taux d'ac- croissem. en %	En mil- liers	Taux d'ac- croissem. en %
<u>1954</u>	117	..	158	..	225	-	381	..
<u>1955</u>	134	+ 13	173	+ 9,5	238	+ 6	405	+ 6,5
<u>1956</u> (1)	137	+ 4	189	+ 9,5

(1) Chiffres provisoires pour le deuxième et le troisième trimestres.

Aux Pays-Bas et en Italie, ce nombre doit, durant cette période, avoir augmenté d'environ 5 à 8 %. En France et en Belgique, la capacité de production des entreprises du bâtiment ne suffit pas à satisfaire la demande. Dans les deux pays, il a été nécessaire de freiner la demande, en supprimant entièrement ou partiellement certaines primes, ainsi que certaines avances sur projets de construction.

Au cours du premier trimestre de 1957, l'activité du bâtiment subira un fléchissement saisonnier plus ou moins prononcé selon la rigueur et la durée de l'hiver. On ne peut guère s'attendre à une augmentation du volume de la construction par rapport au premier trimestre de 1956.

LA SITUATION DU MARCHÉ COMMUN

ACIER

8.- La situation du marché commun de l'acier reste caractérisée par la fermeté (1). Jusqu'ici on ne décèle cependant pas encore clairement l'influence exercée par les récents événements internationaux, si ce n'est que la tendance à l'augmentation de la demande de matériel lourd, notamment de tôles fortes, s'est encore renforcée. Les commandes aux chantiers navals-dont les carnets étaient pourtant déjà très chargés - ont considérablement augmenté à la suite de l'aggravation de la pénurie de tonnages maritimes par la crise de Suez.

Les répercussions de la crise européenne des pétroles sur la marche des industries transformatrices de l'acier et, en particulier, de l'industrie automobile, ainsi que les conséquences de la tension des disponibilités d'affrètement sur les exportations de produits sidérurgiques et de produits transformés, sont susceptibles d'apparaître plus nettement au début de 1957 (2).

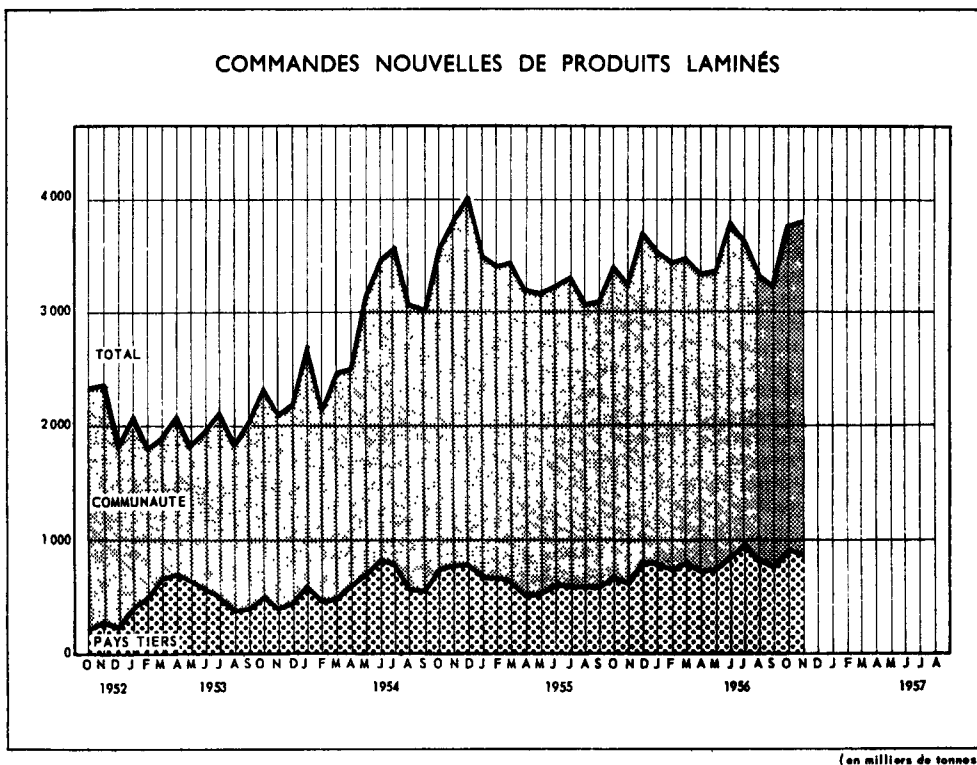
9.- Les enregistrements de commandes nouvelles en produits laminés ont continué à augmenter: de 3 705 000 tonnes en octobre, ils sont passés à 3 815 000 tonnes en novembre. Alors que les commandes en provenance des marchés intérieurs n'ont que faiblement augmenté (de 2 404 000 à 2 475 000 tonnes) et que celles en provenance des pays tiers ont légèrement diminué (de 901 000 tonnes à 879 000 tonnes), on note un accroissement sensible des commandes en provenance des autres pays de la Communauté, qui sont passées de 398 000 tonnes en octobre (320 000 tonnes en septembre) à 461 000 tonnes en novembre. Ce niveau n'a été dépassé jusqu'ici qu'en janvier 1955 (479 000 tonnes).

Si un certain nombre d'usines ont limité, dans les derniers mois, l'inscription de nouvelles commandes afin d'éviter un gonflement exagéré du volume de leurs carnets et un rallongement de leurs délais de livraisons, une autre préoccupation résultera dorénavant du fait des difficultés d'expédition par voie maritime vers les pays tiers, notamment ceux de l'Orient. Ces difficultés n'exerceront guère d'influence sur le montant total des commandes inscrites, mais la répartition de ce total sur les marchés intérieurs, les autres pays de la Communauté et les pays tiers pourrait en être affectée.

Les commandes en carnet sont tombées de 14 818 000 tonnes fin août à 14 694 000 tonnes fin septembre (dernier chiffre disponible) du fait que pour ce dernier mois les livraisons (3 522 000 tonnes contre 3 288 000 tonnes en août) excèdent les commandes enregistrées (3 329 000 tonnes). Etant donné l'évolution des commandes en octobre et novembre, et les difficultés d'expédition déjà mentionnées, il ne semble cependant pas que ce mouvement se soit prolongé pendant ces derniers mois.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, novembre 1956 (n° 3).

(2) Voir plus haut, n° 1 à 7, et plus loin, n° 21.

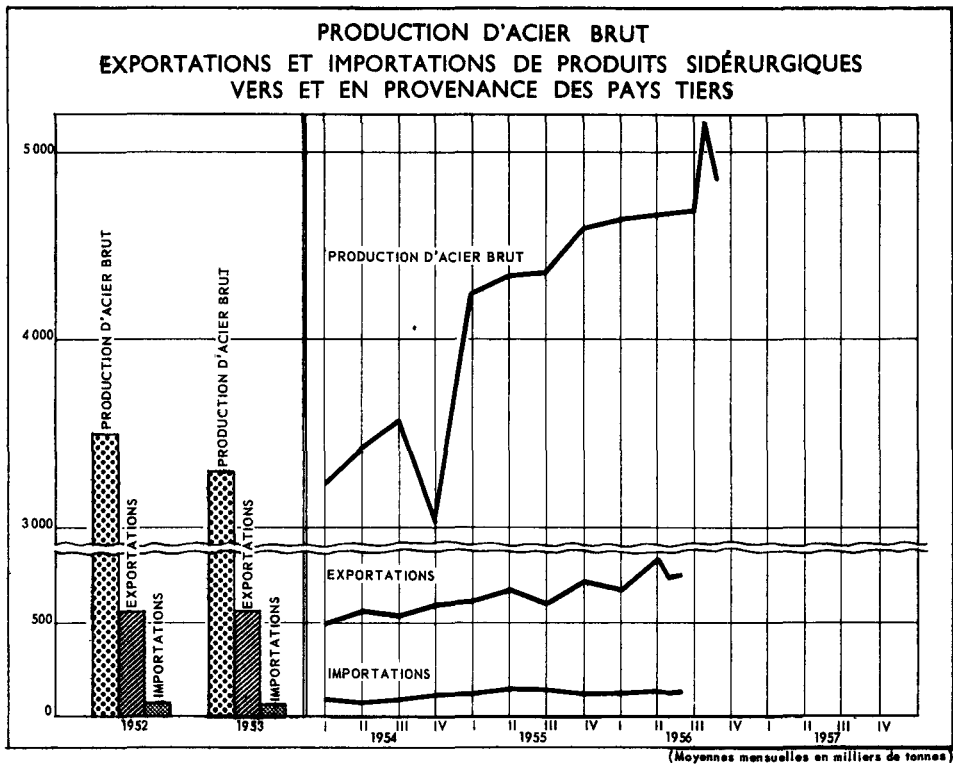


10.- La production sidérurgique du mois de novembre accuse dans tous les pays de la Communauté un léger recul par rapport aux niveaux de record atteints au mois d'octobre. Ce recul est dû au nombre moins élevé de jours ouvrables en novembre. La production par jour ouvrable a augmenté.

La production de fonte a atteint 3 701 000 tonnes contre 3 851 000 tonnes en octobre. Malgré l'augmentation sensible de la production des onze premiers mois de l'année en cours (près de 40 millions de tonnes) par rapport à celle de la période correspondante de 1955 (37,4 millions de tonnes), le taux d'accroissement reste encore, avec 6,6 % sensiblement inférieur à celui de la production d'acier brut.

Celle-ci s'est élevée à 4 851 000 tonnes en novembre contre 5 169 000 tonnes en octobre. Pendant les onze premiers mois de l'année en cours, les usines de la Communauté ont produit près de 52 millions de tonnes d'acier brut, soit 8,3 % de plus que pendant la période correspondante de 1955 (48 millions de tonnes).

La production de produits finis laminés, qui s'est élevée à 3 269 000 tonnes en septembre, est passée à 3 628 000 tonnes en octobre. Elle a atteint 35,3 millions de tonnes pendant les dix premiers mois de l'année en cours, contre 29,6 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955 (+ 9,8 %).



11.- Les échanges de produits sidérurgiques avec les pays tiers ont augmenté, tant en ce qui concerne les exportations que les importations.

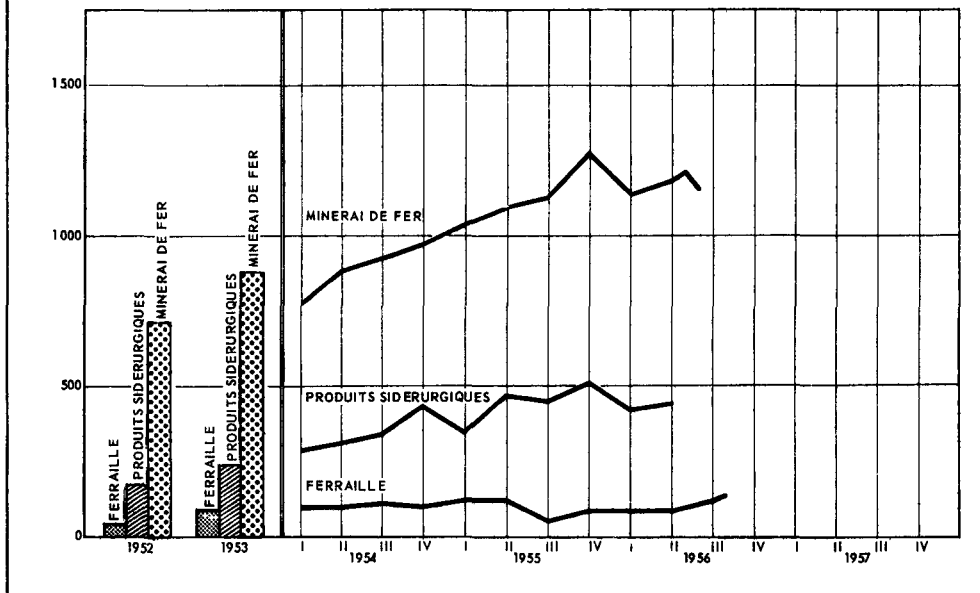
Comme l'évolution des commandes en provenance des pays tiers le laissait prévoir, les exportations, qui avaient diminué en juillet (723 000 contre 813 700 tonnes en juin), ont augmenté de nouveau en août (741 200 tonnes). Toutefois, il est possible que les difficultés d'expédition par voie maritime, signalées plus haut, aient freiné, à partir du mois de novembre, cette tendance indiquée par l'évolution des commandes au quatrième trimestre de 1956 (1).

Les importations, qui avaient atteint 185 500 tonnes en juin, sont passées de 122 400 tonnes en juillet à 128 800 tonnes en août.

12.- Les échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté ont continué à diminuer: 452 600 tonnes en juin, 398 000 tonnes en juillet et 382 300 tonnes en août. L'évolution des commandes enregistrées dans chaque pays de la Communauté en provenance des autres pays de la Communauté laisse cependant prévoir une augmentation dans les mois à venir.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, novembre 1956 (n°6).

ECHANGES DE PRODUITS SIDERURGIQUES, DE MINERAI DE FER ET DE FERRAILLE ENTRE LES PAYS DE LA COMMUNAUTE



(Moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

Par ailleurs, si le volume des échanges atteint pendant les huit premiers mois de l'année en cours (421 200 tonnes par mois) a été inférieur de 8,8 % à celui de la période correspondante de 1955 (460 200 tonnes par mois), il reste supérieur de 140 % au niveau atteint en 1952 (175 700 tonnes par mois).

13.- Les prix des produits laminés qui, en octobre, avaient subi une augmentation générale en Allemagne et en Sarre, ont été relevés, en novembre, par les producteurs italiens et néerlandais pour la plupart des produits. Une seconde augmentation est intervenue, en Italie, au cours du mois de décembre (1).

La première augmentation des prix italiens se situait, selon les produits, entre 2 et 7 %. L'effet de l'ensemble des augmentations intervenues, en Italie, pendant l'année en cours est particulièrement marqué pour les demi-produits, les tôles fortes et moyennes, les larges plats et les profilés. Les augmentations sont en général moins sensibles pour les autres produits.

Les producteurs néerlandais ont procédé, pendant les deux derniers mois, à des augmentations successives dont la dernière est intervenue à la fin de novembre. L'effet total de ces augmentations est, en moyenne, de 5 à 6 %.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, novembre 1956 (n° 21).

14.- La tendance à l'augmentation des prix des fontes de moulage et d'affinage s'est généralisée. Aux Pays-Bas où les prix avaient été augmentés déjà au début du mois d'octobre, ils ont subi une nouvelle hausse au début de décembre (3,1 à 5,3 % pour les fontes de moulage et 6,5 % pour les fontes hématites d'affinage). En novembre, tous les producteurs allemands ont décidé une augmentation de 10,8 à 13,8 % pour les fontes phosphoreuses de moulage et les fontes hématites de moulage (1).

Conformément à la demande de la Haute Autorité adressée aux producteurs allemands de fonte de moulage, l'ancien système de prix franco-zone a été remplacé par cinq parités.

Le Ministère fédéral de l'Economie a créé en même temps une caisse de péréquation des prix de transport pour les distances dépassant 93 Km. On se rappelle que la Haute Autorité a décidé de ne pas élever l'objections contre le fonctionnement temporaire de cette caisse jusqu'à la fin de la période de transition (2).

15.- L'approvisionnement de la sidérurgie en minerai de fer n'a pas soulevé, jusqu'ici, de problèmes majeurs, quoique dans les derniers mois l'équilibre entre les disponibilités courantes et les besoins n'ait pu être assuré que par une reprise aux stocks des mines.

L'extraction brute de minerai de fer a diminué en octobre (6 299 000 tonnes) par rapport à septembre (6 775 000 tonnes). La production des dix premiers mois de l'année en cours (66,4 millions de tonnes) dépasse cependant de 6 % celle de la période correspondante de 1955 (62,7 millions de tonnes).

Les importations en provenance de pays tiers se maintiennent à un niveau élevé (2 251 000 tonnes en juillet et 2 100 000 tonnes en août). L'augmentation du volume des importations des huit premiers mois de l'année en cours (14,2 millions de tonnes) par rapport à celui de la période correspondante de 1955 (11,9 millions de tonnes) ressort à 19,5 %.

Les expéditions vers les pays tiers, qui ont baissé entre juillet (84 000 tonnes) et août (67 000 tonnes), se sont maintenues pendant les huit premiers mois de l'année en cours (626 000 tonnes) au niveau atteint pendant la période correspondante de l'année 1955 (624 000 tonnes).

Depuis le début du deuxième semestre de 1956, la consommation totale, qui s'est établie à 7,8 millions de tonnes en juillet et août, a cependant légèrement dépassé les disponibilités, de sorte que les stocks de minerai aux mines ont tendance à diminuer. Ils sont tombés de 4,5 millions de tonnes fin juillet à 4 millions de tonnes fin octobre.

Les échanges de minerai de fer à l'intérieur de la Communauté ont légèrement fléchi entre juillet (1 213 900 tonnes) et août (1 159 200 tonnes). Par rapport aux huit premiers mois de 1955 (1 073 700 tonnes par mois) les échanges de minerai de fer se sont accrus de 8,8 % pendant la période correspondante de l'année en cours (1 167 300 tonnes par mois). Ce dernier niveau est supérieur de 49 % à celui de l'année 1952 (784 300 tonnes).

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, novembre 1956 (n° 22).

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, juillet 1956 (n° 45) et septembre/octobre 1956 (n° 30).

16.- La situation de l'approvisionnement de la sidérurgie en ferraille devient de plus en plus tendue.

Il est vrai que les disponibilités se sont accrues entre septembre et octobre. L'augmentation de la production d'acier brut de ce dernier mois a entraîné un accroissement des ressources propres des usines, qui se sont élevées à 1 218 000 tonnes contre 1 171 000 tonnes en septembre. La collecte intérieure a été exceptionnellement satisfaisante avec 937 000 tonnes contre 801 000 tonnes au mois précédent. Les importations en provenance des pays tiers ont, elles aussi, augmenté (269 000 tonnes contre 228 000 tonnes en septembre), de sorte que les disponibilités totales se sont établies à 2 424 000 tonnes contre 2 200 000 tonnes en septembre.

En revanche, le niveau record de la production d'acier brut du mois d'octobre a été également accompagné d'un accroissement de la consommation totale, qui s'est élevée à 2 470 000 tonnes, contre 2 306 000 tonnes en septembre.

La consommation dépassant depuis le mois de juin les disponibilités courantes, l'équilibre de l'approvisionnement n'a pu être réalisé que par une reprise aux stocks des usines qui, depuis lors, ont diminué de près de 275 000 tonnes et n'atteignaient plus à peine, avec 2 666 000 tonnes à la fin d'octobre, le plafond de sécurité indispensable.

17.- Les échanges de ferraille entre les pays de la Communauté continuent à augmenter: 116 100 tonnes en août, 121 300 tonnes en septembre et 137 100 tonnes en octobre. Cet accroissement provient essentiellement d'une augmentation des livraisons allemandes vers l'Italie, la Belgique et la France. Pendant les dix premiers mois de l'année en cours, les échanges de ferraille se sont élevés à 102 000 tonnes par mois, soit 14 % de plus que pendant la période correspondante de 1955 (89 500 tonnes par mois) et 183 % de plus qu'en 1952 (36 000 tonnes par mois).

18.- Les prix de la ferraille restent orientés à la hausse (1) :

	<u>Octobre 1956</u>	<u>Novembre 1956</u>
Allemagne (R.F.)	37,78	37,78
Belgique	46,50	47,00
France et Sarre	41,50	41,50
Italie	41,60	43,20
Luxembourg	47,47	44,39
Pays-Bas	45,71	45,71

Aux Etats-Unis, le "composite price", qui s'est élevé à 56,17 dollars à la fin du mois d'octobre, a atteint 65,17 dollars au début de décembre. Depuis lors on constate une certaine détente.

(1) Prix départ intérieurs, hors taxes, en dollars unités de compte par tonne.

19.- Prix de péréquation pour la ferraille importée.- En vertu de l'article 9, alinéa 2 de la décision n° 14-55 par laquelle la Haute Autorité avait institué un mécanisme financier pour la péréquation du prix de la ferraille importée et dont la validité fut prorogée successivement jusqu'au 31 janvier 1957, la Haute Autorité décide elle-même à défaut d'une délibération unanime du Conseil de l'Office commun des Consommateurs de Ferraille (1).

Un désaccord s'étant produit au sein du Conseil concernant un élément de calcul du prix de péréquation, celui-ci a demandé à la Haute Autorité de prendre une décision portant sur la fixation du prix de péréquation à appliquer pour les mois de juillet à octobre 1956 inclus. C'est la deuxième fois que la Haute Autorité est appelée à intervenir à ce titre (2).

Le désaccord au sein du Conseil de l'Office commun a porté notamment sur l'évaluation forfaitaire du coût de transbordement au port d'arrivée et du transport jusqu'à destination.

La Haute Autorité, par sa décision n° 34-56, a établi une méthode de calcul du prix de péréquation qui élimine le forfait de transport. En vertu de cette décision, le prix de péréquation de la ferraille importée ou assimilée est égal au prix moyen pondéré, (ramené à la catégorie de base n° 11) départ chantier de récupération du vendeur, sur wagon ou sur péniche, hors taxes, constaté dans la Communauté au cours de chacun des mois considérés pour la ferraille de récupération intérieure ne bénéficiant pas de la péréquation. Pour la ferraille importée de pays tiers en Italie, le prix de péréquation subit un correctif qui est fonction de la différence entre les frets du transport transatlantique vers les ports de l'Italie occidentale, d'une part, et vers les ports d'ANVERS, de ROTTERDAM et d'AMSTERDAM, d'autre part (3).

20.- La réorganisation du marché de la ferraille.- En considération de l'évolution du marché de la ferraille la Haute Autorité avait consulté le Conseil spécial de Ministres, en sa session du 4 novembre 1956, sur un projet de décision portant réorganisation du régime de la ferraille à partir du 1er février 1957, date d'expiration de l'ancien régime (4).

Le projet de la Haute Autorité visait à faciliter une solution à long terme par une action sur les causes structurelles qui menacent l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun. C'est pourquoi il tend à décourager, non seulement l'augmentation en pourcentage de la mise de ferraille, mais aussi l'accroissement absolu de la consommation.

(1) Décision n° 14-55 du 26 mars 1955. Journal officiel de la Communauté du 30 mars 1955.

(2) Voir quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 et Décision n° 9-56 du 29 février 1956, Journal Officiel de la Communauté du 5 mars 1956.

(3) Décision n° 34-56 du 5 décembre 1956, Journal Officiel de la Communauté du 11 décembre 1956.

(4) Voir Bulletin mensuel d'Information, novembre 1956 (n° 20).

Le Conseil n'avait pas pris de décision, mais s'était engagé à faire procéder immédiatement à l'examen d'un nouveau régime, en tenant compte des principes proposés par la Haute Autorité et des objectifs généraux fixés par la Haute Autorité (1).

Lors de la session du Conseil de Ministres du 11 décembre, un échange de vues a eu lieu avec la Haute Autorité sur les propositions formulées par un comité ad hoc du Conseil. La Haute Autorité a fait de nouvelles propositions sur la base de son projet de décision. Les vues divergentes de certaines délégations ont pu être rapprochées. Le Conseil a invité les experts à poursuivre leurs travaux en vue de trouver un compromis entre les thèses en présence pour la prochaine session du Conseil, qui se tiendra le 10 janvier 1957.

Au cours de cet échange de vues, la Haute Autorité a annoncé au Conseil qu'elle avait décidé de consulter le Comité consultatif sur l'état d'approvisionnement du marché commun en ferrailles et sur les mesures que cet état peut appeler en application de l'article 57 (coopération avec les gouvernements pour régulariser ou influencer la consommation générale et interventions en matière de prix et de politique commerciale) et éventuellement de l'article 53 (institution de mécanismes financiers) et de l'article 59 (constatation d'une pénurie sérieuse).

Le Comité Consultatif s'est réuni le 21 décembre en session plénière. La Haute Autorité l'a informé du résultat des conversations qui ont eu lieu récemment entre des représentants de la Haute Autorité et du Gouvernement des Etats-Unis, au sujet de la situation du marché commun de la ferraille. La Haute Autorité a été heureuse de constater auprès du Gouvernement des Etats-Unis une compréhension objective et sympathique des difficultés de la Communauté. A son tour, la Haute Autorité a affirmé qu'elle reste fermement opposée à des achats sans limite dans le marché américain par les consommateurs de la Communauté; elle s'efforcera, dans l'intérêt commun et comme mesure immédiate, de limiter les importations de ferraille en provenance des Etats-Unis à une moyenne mensuelle de 200 000 tonnes pendant les mois à venir de l'année 1957.

Le Comité Consultatif a adopté une résolution dans laquelle il exprime l'avis que, si la situation actuelle de l'approvisionnement du marché commun en ferraille reste préoccupante, elle ne pourrait pas justifier actuellement l'application des dispositions de l'article 59 et de l'Annexe II du Traité et que, dans l'état actuel des besoins, la satisfaction de ceux-ci étant subordonnée à la possibilité d'obtenir le complément de ferraille nécessaire en provenance des pays tiers et particulièrement des Etats-Unis, la question devrait être réexaminée d'urgence au cas où les perspectives actuelles à cet égard viendraient à se modifier. En ce qui concerne l'application des articles 53 et 57 du Traité, le Comité a constaté que le désir unanime des producteurs sidérurgistes de la Communauté est de voir proroger, pour un an, le régime actuel de péréquation des ferrailles importées, moyennant certains aménagements en fonction notamment des possibilités offertes par l'article 57.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, novembre 1956 (N°56 et 57).

21.- Le programme prévisionnel "sidérurgie" pour le premier trimestre 1957 a été élaboré suivant les mêmes méthodes que pour les périodes précédentes (1).

En plus des marges d'incertitude inhérentes à ces méthodes, des aléas supplémentaires apparaissent dans le cas présent. Du côté de la demande, il s'agit, d'une part, des répercussions encore mal connues de la crise européenne des pétroles sur la marche des industries transformatrices de l'acier, en particulier de l'industrie automobile, et, d'autre part, des conséquences de la tension dans les disponibilités d'affrètement sur les possibilités d'exporter tant les produits sidérurgiques que les produits transformés. Du côté de l'offre d'acier, l'on ne connaît pas encore la mesure dans laquelle la production de l'industrie sidérurgique sera affectée, dans les premiers mois de l'année 1957, par les difficultés d'approvisionnement en fuel-oil.

Les indications qui suivent reposent sur l'hypothèse - basée à son tour sur les derniers renseignements disponibles au début de décembre - que les différents facteurs qui viennent d'être énumérés n'auront qu'une influence modérée sur l'évolution de la conjoncture sidérurgique.

Dans ces conditions et compte tenu des phénomènes saisonniers, les tensions qui ont été mises en relief par les précédents programmes prévisionnels semblent devoir continuer à prévaloir au premier trimestre de 1957, quoique dans une mesure légèrement atténuée pour le coke et pour l'acier. Dans le secteur de la ferraille, la tension s'accroît encore.

Acier brut.- La production du quatrième trimestre de 1956 semble devoir dépasser quelque peu le niveau prévu dans le dernier programme prévisionnel et atteindre 14,85 millions de tonnes. Compte tenu du nombre de jours de travail moins grand au premier trimestre, de l'augmentation régulière des capacités et d'une répercussion modérée de la crise du fuel-oil sur la production d'acier, celle-ci devrait pouvoir se placer, au premier trimestre de 1957, aux environs de 14,7 millions de tonnes.

D'après les derniers chiffres disponibles, les importations de la Communauté restent stables au niveau de 0,3 million de tonnes (en équivalent d'acier brut).

Compte tenu de l'évolution des commandes intérieures, des prévisions relatives à la production industrielle (2) et des hypothèses ci-dessus rappelées, la consommation apparente de la Communauté devrait se placer à environ 12,0 millions de tonnes. Il resterait donc 3,0 millions de tonnes pour l'exportation. L'évolution des commandes à l'exportation porte à croire que ce chiffre pourrait même être dépassé, mais les difficultés d'affrètement joueraient en sens contraire.

(1) Pour le programme prévisionnel portant sur le quatrième trimestre de 1956, voir Bulletin mensuel d'Information, septembre/octobre 1956 (N°24) et Journal officiel de la Communauté du 1er octobre 1956.

(2) Voir plus haut, N° 2

Il y a lieu de signaler que, dans certains pays de la Communauté, une légère tendance au déstockage des produits sidérurgiques s'est manifesté récemment, ce qui pourrait contribuer à atténuer la tension sur le marché de l'acier. D'un autre côté, il y a lieu d'observer que la production d'acier ci-dessus indiquée ne pourra être atteinte que si la Communauté dispose des quantités de ferraille indispensables.

La crise pétrolière aura des conséquences variables sur la situation du marché des différents produits sidérurgiques. Ainsi, dans le cas des produits plats, elle tendra à accentuer la tension dans le domaine des tôles fortes indispensables pour la construction navale et la fabrication des pipe-lines. En revanche, le marché des tôles pourrait se détendre en liaison avec l'évolution de la production automobile (1).

Fonte.- Le nombre réduit des jours de calendrier au premier trimestre de 1957 ne permettra guère, malgré l'accroissement de la capacité des hauts fourneaux, de dépasser pendant ce trimestre une production de 11,3 millions de tonnes. Par ailleurs, l'évolution du commerce extérieur de fonte de la Communauté montre que l'on ne peut guère espérer des importations nettes de plus de 0,1 million de tonnes de fonte, ce qui porte les disponibilités totales à 11,4 millions de tonnes.

Du côté de la demande, à moins que la consommation des fonderies ne soit réduite encore au-dessous du niveau de 1,0 million de tonnes, qui est celui des deuxième et troisième trimestres 1956, les aciéries ne pourront disposer que de 10,4 millions de tonnes. De ce fait, la situation dans le domaine de la ferraille deviendra encore plus difficile.

Coke sidérurgique.- D'après le programme prévisionnel "charbon" pour le premier trimestre de 1957, 11,55 millions de tonnes seront rendues disponibles au total pour la sidérurgie.

Pour produire les 11,3 millions de tonnes qui correspondent à la capacité des hauts fourneaux de la Communauté, 11,2 millions de tonnes de coke seront nécessaires pour alimenter ces hauts fourneaux et les installations d'agglomération correspondantes. Si l'on tient compte, en plus, du coke nécessaire pour les autres usages sidérurgiques, qui peut être estimé à 0,3 million de tonnes, le besoin de consommation de la sidérurgie se placera au total à 11,50 millions de tonnes de coke. Un léger accroissement des stocks de coke aux usines pourrait donc se produire.

Ferraille.- Compte tenu de la baisse saisonnière de la collecte de ferraille, accentuée par les restrictions d'essence, les disponibilités intérieures de la Communauté ne dépasseront guère 5,9 millions de tonnes. Les disponibilités en fonte ci-dessus analysées portent à croire que, si l'on veut atteindre la production d'acier que permet la capacité de l'appareil sidérurgique, 5,8 millions de tonnes de ferraille devront être utilisés en aciérie, ce qui, compte tenu de la consommation des hauts fourneaux, porte les besoins totaux à 6,95 millions de tonnes.

Restent donc à couvrir par importation ou reprise aux stocks 1,05 million de tonnes de ferraille.

(1) Voir plus haut, N° 4.

Les stocks de ferraille de la sidérurgie ont diminué de 275 000 tonnes de fin juin à fin octobre, et atteignent à peine le niveau de sécurité (1).

A moins que la Communauté ne puisse augmenter ses importations de ferraille, les stocks baisseraient encore dangereusement ou la production d'acier ci-dessus indiquée ne serait pas atteinte.

Minerai. - La production baissera quelque peu pour des raisons saisonnières et se situera aux environs de 5,9 millions de tonnes de Fe contenu. La consommation prévue est de 8,75 millions de tonnes. Les besoins d'importation s'élèveront donc pour le trimestre à 2,85 millions de tonnes de Fe contenu. La situation des stocks aux usines est assez favorable; en revanche, la situation des disponibilités de frets devra être suivie de près.

PREVISIONS DES DISPONIBILITES ET CONSOMMATIONS
DE LA COMMUNAUTE EN PRODUITS ET MATIERES PREMIERES SIDERURGIQUES
pour le premier trimestre de 1957

(en millions de tonnes)

ACIER BRUT

- Production	14,7
- Importations des pays tiers	0,3
- <u>Disponibilités totales</u>	<u>15,0</u>
	====
- Consommation apparente intérieure	12,0
- Exportations vers les pays tiers	3,0
- <u>Besoins totaux</u>	<u>15,0</u>
	====

FONTE

- Production	11,3
- Importations nettes des pays tiers	0,1
- <u>Disponibilités totales</u>	<u>11,4</u>
	====
- Consommation des aciéries	10,4
- Consommation des fonderies	1,0
- <u>Besoins totaux</u>	<u>11,4</u>
	====

(1) Voir plus haut, N° 16.

COKE

- <u>Disponibilités pour sidérurgie</u>	11,55
	=====
- Consommation pour production de fonte (1)	11,20
- Consommation pour autres usages sidérur- giques	0,30

- <u>Besoins totaux de la sidérurgie</u>	11,50
	=====
- Augmentation des stocks aux usines sidérurgiques	0,05

FERRAILLE (2)

- Chutes d'aciérie	3,75
- Collecte intérieure	2,15

- <u>Disponibilités intérieures totales</u>	5,90
	=====
- Consommation des hauts fourneaux	1,15
- Consommation des aciéries	5,80

- <u>Besoins totaux</u>	6,95
	=====
- Reste à couvrir par importations ou variations de stocks	1,05

MINERAI DE FER (Fe contenu)

- <u>Production de minerai marchand</u>	5,9
	=====
- Consommation pour production de fonte (1)	8,65
- Consommation des aciéries	0,1

- <u>Besoins totaux</u>	8,75
	=====
- Reste à couvrir par importations nettes ou variations de stocks	2,85

(1) Hauts fourneaux et installations d'agglomération.
(2) Compte tenu des fonderies d'acier indépendantes.

CHARBON

22.- La situation sur le marché commun du charbon à la fin de l'année 1956 est tendue. Aux facteurs de tension qui ont déjà joué pendant les derniers mois, s'est ajoutée récemment la demande supplémentaire de charbon provoquée par les restrictions de la consommation de fuel intervenue dans certains pays à la suite de la crise de Suez (1). Les principaux problèmes d'approvisionnement qui se posent actuellement sont exposés ci-après.

La crise actuelle du pétrole a démontré de nouveau clairement que les problèmes de l'approvisionnement général en énergie forment un tout, que cette énergie provienne du charbon, du pétrole ou d'autres sources (1).

On sait que les ministres des Affaires étrangères des Etats membres se sont mis d'accord, à l'occasion de la conférence de MESSINE, en juin 1955, sur un certain nombre d'objectifs à poursuivre en vue de la mise en commun de l'industrie atomique et de la création d'un marché commun général. Parmi ces objectifs figurait l'étude de méthodes pour coordonner les perspectives communes de développement de la production et de la consommation d'énergie, et pour dresser les lignes d'une politique d'ensemble de l'énergie.

Le rapport des chefs de délégation au Comité intergouvernemental créé par la Conférence de MESSINE déclare que les Etats membres ayant déjà mis en commun, par la création de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, une ressource qui représente les deux tiers de l'approvisionnement européen en énergie, l'intégration économique devra s'étendre, sous des modalités diverses, aux autres formes d'énergie, à mesure que progressera le marché commun. Il propose comme solution appropriée que les problèmes généraux de la production et de la consommation d'énergie soient repris auprès de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, sous des formes qui assureraient qu'il sera tenu compte de l'ensemble des intérêts en présence, tant ceux des producteurs des différentes formes d'énergie que des utilisateurs (2).

23.- Les besoins supplémentaires résultant de l'adaptation au charbon des appareils fonctionnant au fuel restent dans des limites étroites pour le quatrième trimestre de l'année en cours, mais leur ampleur sera déjà plus marquée au premier trimestre de 1957. Le problème de la couverture de ces besoins supplémentaires s'avère difficile. Il est examiné actuellement par la Haute Autorité. A cause du problème des sortes, il n'est pas toujours possible de recourir au charbon d'importation. D'autre part, dans bien des cas, un approvisionnement en charbon américain de l'industrie touchée par la reconversion conduirait à des transports antiéconomiques en raison de l'implantation géographique des entreprises en question. Par ailleurs, les producteurs de la Communauté ont déjà disposé de leurs productions, en partie par la conclusion de contrats commerciaux,

(1) Voir Annexe statistique n° 3, in fine.

(2) Voir Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères, Comité intergouvernemental créé par la Conférence de MESSINE, BRUXELLES, avril 1956, p.126 et suivantes.

en partie par des plans de livraison, de sorte qu'on ne peut, sans difficultés, changer la destination de leur charbon.

24.- Malgré le faible accroissement de la production de houille dans la Communauté, l'approvisionnement des consommateurs industriels et des services publics ne donne lieu à aucune préoccupation. Depuis fort longtemps, le niveau des stocks de charbon chez ces utilisateurs n'a jamais été aussi élevé qu'actuellement (1). Il faut cependant reconnaître que cette situation favorable ne pouvait être obtenue que grâce à des importations massives de charbon américain.

25.- Les importations de charbon américain s'accroissent, en effet, sans cesse. Pour 1956, elles atteindront environ 31 millions de tonnes. Pour l'année 1957, elles sont évaluées actuellement à 37 millions de tonnes environ.

Les gouvernements des Etats membres ont pris des dispositions différentes à leur égard. La République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas ont complètement libéralisé les importations en provenance des pays tiers; d'autres gouvernements les restreignent en application de programmes d'importation déjà établis.

Les gouvernements prennent également des attitudes différentes au sujet des incidences de prix. Dans la République fédérale d'Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, les coûts supplémentaires résultant de la différence entre les prix intérieurs et les prix à l'importation sont supportés par les consommateurs achetant du charbon importé; en Belgique, une péréquation des prix est effectuée pour une partie de ces importations. En France, ces importations sont subventionnées au moyen de fonds publics.

Les comptoirs de vente des mines de la Ruhr ont établi des plans de livraison, suivant lesquels les consommateurs reçoivent un pourcentage uniforme des achats effectués durant une période de référence. C'est donc l'augmentation des besoins des différents consommateurs par rapport aux achats effectués durant cette période de référence qui détermine le niveau des importations supplémentaires nécessaires.

D'autres entreprises de la Communauté prennent leurs dispositions en matière d'expédition sur la base d'accords de livraisons annuels ou de décisions à court terme.

26.- La Haute Autorité s'est préoccupée des problèmes de distribution qui se sont posés et a déjà pu faciliter une solution équitable par son intervention dans un certain nombre de cas.

C'est ainsi qu'elle a participé aux conversations que le Comitato Produttori Coke a menées avec le Bureau commun des comptoirs de vente du charbon de la Ruhr et qui, au début de novembre, ont conduit à un règlement au sujet de l'approvisionnement des cokeries indépendantes de l'Italie en charbon à coke.

Au début de novembre, la Haute Autorité a été saisie d'une plainte du Gouvernement fédéral d'Allemagne au sujet des livraisons des Houil-

(1) Voir Annexe statistique N° 4

lères du Bassin de Lorraine en Allemagne du Sud qui, pour les six premiers mois de l'année charbonnière en cours, avaient diminué sensiblement par rapport à la même période de l'année charbonnière 1955/56. Dans une lettre adressée aux Charbonnages de France, la Haute Autorité a souligné que les producteurs sont tenus à effectuer leurs livraisons aux différents consommateurs suivant des principes uniformes, équitables et conformes au Traité, lorsque les commandes excèdent sensiblement leurs possibilités de livraison. Elle a demandé avec insistance qu'un effort décisif soit fait, afin que les Houillères du Bassin de Lorraine augmentent leurs livraisons en Allemagne du Sud durant les cinq derniers mois de l'année charbonnière en cours, de manière à atteindre des tonnages équivalents à ceux de la période correspondante de l'année écoulée.

Vers la fin du mois de novembre 1956 a eu lieu à LUXEMBOURG, sous la présidence d'un représentant de la Haute Autorité, une réunion entre la direction du Bureau commun des trois comptoirs de vente du charbon de la Ruhr d'une part, et de représentants de l'industrie sidérurgique française et de l'Association technique de l'Importation charbonnière (A.T.I.C.), d'autre part. Les entretiens ont porté sur l'approvisionnement de la sidérurgie française en charbon et coke de la Ruhr. Ils avaient essentiellement pour but d'éliminer les difficultés qui étaient apparues lors des discussions antérieures entre ces deux parties, en raison de leurs vues divergentes quant au programme de livraisons établi par les trois comptoirs de vente de la Ruhr. Après l'éclaircissement de certaines questions de principe, il a été possible d'arriver à un accord sur les livraisons de charbon et de coke des comptoirs de vente de la Ruhr à la sidérurgie française. Cet accord porte sur l'ensemble de l'année charbonnière en cours.

Des représentants de la Haute Autorité participent régulièrement aux réunions du Comité consultatif du Bureau commun des Comptoirs de vente de la Ruhr, dans lequel sont représentés des entreprises minières affiliées aux comptoirs, les travailleurs de ces entreprises, ainsi que les consommateurs de charbon et le négoce charbonnier des différents pays de la Communauté (1). La dernière réunion de ce comité a eu lieu le 15 novembre à Essen. Elle était consacrée notamment à un échange de vues sur les réalisations du premier semestre de l'année charbonnière 1956/57 et sur les modifications et compléments qui ont été apportés au programme initial de livraisons en partie à la suite d'interventions de la Haute Autorité. Il a été convenu que les membres du Comité feraient connaître, avant la fin de l'année 1956, des suggestions visant soit à une amélioration de la méthode ayant servi à l'établissement des plans de livraisons pendant l'année charbonnière en cours, soit à une distribution sur des bases nouvelles qui assure des pourcentages égaux à des utilisateurs se trouvant dans des conditions analogues. Il est rappelé que les critères de l'établissement des plans de livraison doivent être communiqués à la Haute Autorité qui, en vertu de l'article 4 de la Décision 8-56, peut opposer son veto (1).

27.- En ce qui concerne l'approvisionnement des foyers domestiques et des petits consommateurs, les statistiques disponibles font ressortir, pour

(1) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (No 133) et Décision No 8-56 du 15 février 1956. Journal officiel de la Communauté du 13 mars 1956.

les six premiers mois de l'année charbonnière en cours, une augmentation d'environ 13,5 % des livraisons de charbon par rapport à la période correspondante de l'année charbonnière 1955/56 (1).

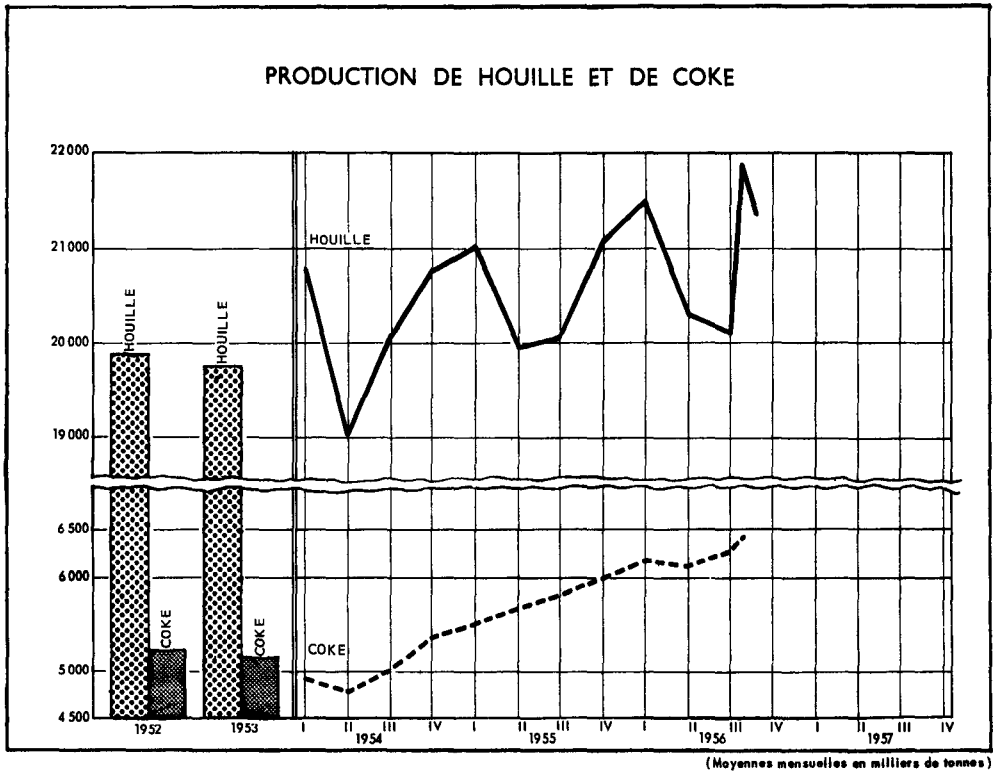
Toutefois, malgré cette augmentation des livraisons des producteurs, de nombreuses réclamations se sont élevées dans le public concernant l'insuffisance de l'approvisionnement des foyers domestiques. Elles sont essentiellement dues à certains défauts dans la distribution. La Haute Autorité examine avec les gouvernements des Etats membres les mesures nécessaires pour y porter remède.

28.- Lors de la dernière session extraordinaire de l'Assemblée commune, qui s'est tenue du 27 au 30 novembre 1956, l'examen de l'ensemble des problèmes découlant de la situation actuelle du marché commun du charbon a fait l'objet d'un débat, introduit par M. Alain POHER, Rapporteur de la Commission du Marché commun. Ce débat s'est conclu par le vote d'une résolution dans laquelle l'Assemblée, tout en estimant que la Haute Autorité n'a pas épuisé toutes les possibilités d'action que lui donne le Traité, compte tenu notamment des articles 26, 46, 53, 55 et 57, est de l'avis qu'il n'a pas été, jusqu'à présent, nécessaire de recourir à l'application de l'article 59 (déclaration de la pénurie sérieuse), mais que la Haute Autorité ne devra pas craindre d'y recourir et de prendre toutes mesures utiles si la situation s'aggrave. Elle recommande notamment à la Haute Autorité d'inviter les gouvernements des Etats membres à aborder le problème de l'approvisionnement avec elle, soit dans le cadre d'une session spéciale du Conseil de Ministres, soit de préférence dans le cadre d'une conférence intergouvernementale.

29.- La Haute Autorité a immédiatement transmis cette résolution de l'Assemblée Commune au Conseil de Ministres. Elle lui a communiqué, en outre, une liste des problèmes dont la solution, à son avis, devait être examinée d'urgence avec les gouvernements des Etats membres. Après un échange de vues avec la Haute Autorité à l'occasion de sa session du 10 décembre 1956, le Conseil a donné mandat à un comité ad hoc d'examiner le 21 décembre, avec les experts de la Haute Autorité, les problèmes de l'approvisionnement en charbon et les possibilités de leur solution, ainsi que les mesures harmonisées qui pourraient être prises par les gouvernements pour la couverture des besoins totaux en énergie.

30.- La production de houille de la Communauté s'est élevée, en novembre 1956, à 21 391 000 tonnes contre 21 918 000 tonnes en octobre. La réduction est due essentiellement au nombre moins élevé de jours ouvrables. Pendant les onze premiers mois de l'année en cours, les mines de la Communauté ont extrait 229,3 millions de tonnes contre 225,1 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955. Cette augmentation de 1,9 % provient de l'accroissement de l'extraction des mines allemandes (+ 4,2 millions de tonnes ou 3,5 %).

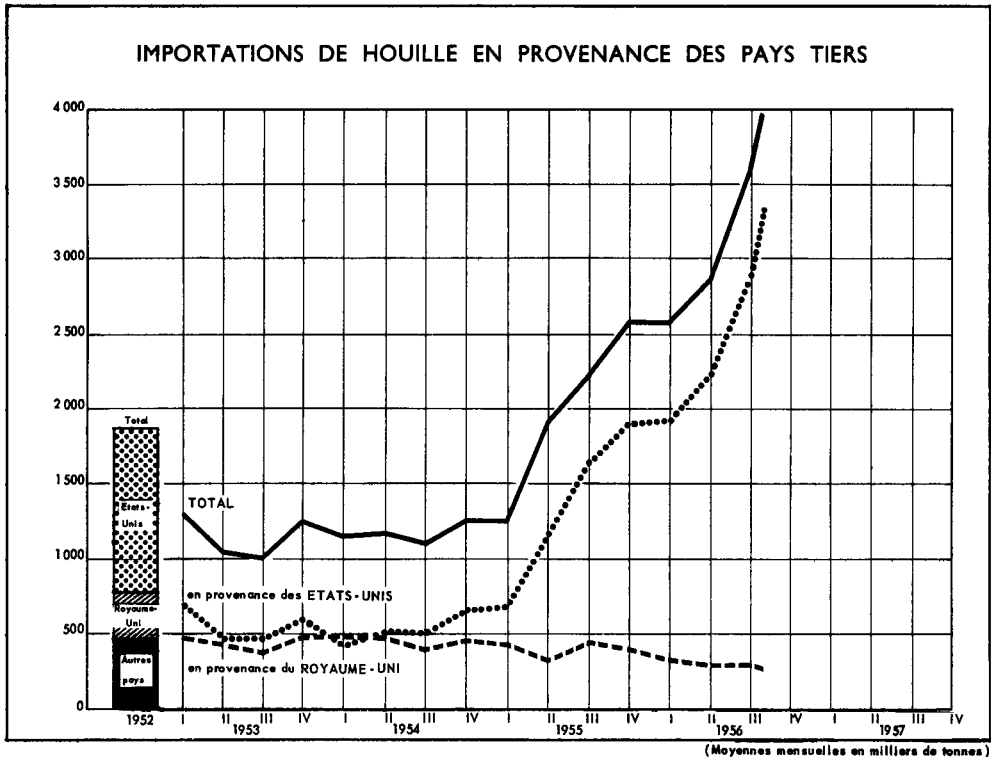
(1) Pour plus de détails, voir Annexe statistique N° 5 à la fin de ce bulletin.



31.- La production de coke, qui avait atteint un niveau record en octobre (6 432 000 tonnes), a diminué en novembre (6 268 000 tonnes) à cause du nombre moins élevé de jours de production. La production des onze premiers mois de l'année en cours s'élève à 68,3 millions de tonnes, soit 9,3 % de plus que pendant la période correspondante de 1955 (62,4 millions de tonnes).

32.- Les importations de houille en provenance des pays tiers continuent à augmenter fortement: 3 697 000 tonnes en septembre (dont 3 042 000 tonnes en provenance des Etats-Unis) et 3 968 000 tonnes en octobre (dont 3 323 000 tonnes en provenance des Etats-Unis). Ce sont notamment la Belgique et les Pays-Bas qui ont considérablement augmenté leurs importations en octobre.

Pendant les dix premiers mois de l'année en cours, les importations totales de la Communauté se sont élevées à 31 millions de tonnes (dont 24,7 millions de tonnes en provenance des Etats-Unis) contre 17,8 millions de tonnes (dont 12 millions de tonnes en provenance des Etats-Unis) pendant la période correspondante de l'année 1955.



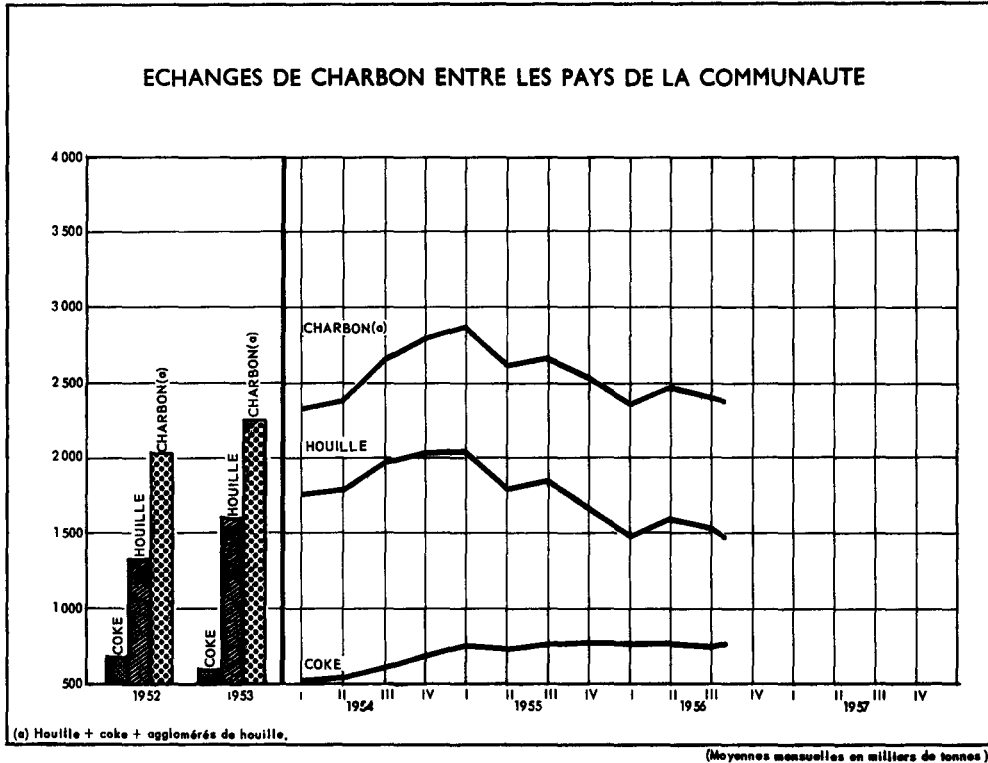
33.- Les exportations de houille vers les pays tiers continuent à diminuer: 469 000 tonnes en septembre, 448 000 tonnes en octobre. Dans l'ensemble, les exportations ont diminué de presque 50 % entre les dix premiers mois de l'année 1956 (près de 9 millions de tonnes) et la période correspondante de l'année en cours (4,9 millions de tonnes). La réduction est particulièrement forte pour les exportations de la France, de la Sarre et de la Belgique. Elle porte notamment sur les livraisons vers la Grande-Bretagne.

34.- Les exportations de coke vers les pays tiers ont légèrement fléchi en octobre (434 000 tonnes contre 445 000 tonnes en septembre). Les exportations totales des dix premiers mois de l'année en cours se sont élevées à 4,1 millions de tonnes contre 4,5 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une diminution de 8 %.

35.- Les échanges de charbon entre les pays de la Communauté montrent, en octobre, un léger accroissement, aussi bien pour la houille et les agglomérés que pour le coke.

Les échanges de houille et d'agglomérés ont porté sur 1 607 000 tonnes en octobre contre 1 557 000 tonnes en septembre. De près de 2 mil-

lions de tonnes par mois pendant les dix premiers mois de 1955, ils sont tombés à environ 1,7 million de tonnes par mois pendant la période correspondante de l'année en cours, soit une diminution de 17 %. Le niveau de 1956 est cependant encore supérieur de 21 % à celui de l'année 1952 (1,4 million de tonnes par mois).



Les échanges de coke se sont élevés à 773 000 tonnes en octobre contre 762 000 tonnes en septembre. De 1955 à 1956 (pour les dix premiers mois respectivement) on constate une légère augmentation (de 745 000 à 763 000 tonnes ou 2,6 %). Par rapport à 1952 (680 000 tonnes par mois), les échanges des dix premiers mois de 1956 ont augmenté de 12 % environ.

36.- Les stocks de houille dans les mines sont restés inchangés entre la fin d'octobre (6 639 000 tonnes) et la fin de novembre (6 618 000 tonnes). A la même époque de l'année 1955, ils s'élevaient encore à 8 830 000 tonnes).

Les stocks de coke dans les cokeries ont légèrement fléchi (de 608 000 tonnes fin octobre à 539 000 tonnes fin novembre). Ils se sont pratiquement maintenus au même niveau qu'à la même époque de l'année précédente (603 000 tonnes).

37.- L'établissement du programme prévisionnel "charbon" pour le premier trimestre de 1957 (1) a comporté une nouvelle inconnue: les répercussions sur la demande en charbon des restrictions en produits pétroliers intervenues dans certains pays. Il n'existe pas de relevé statistique des installations bivalentes fuel-charbon, ni d'indication précise sur les possibilités de chauffage d'appoint des immeubles équipés au mazout. Toutefois, le maximum possible de renseignements est en cours de rassemblement avec l'aide des gouvernements des pays membres.

Une première estimation, sous les réserves mentionnées ci-dessous, a donné pour l'ensemble de la Communauté un chiffre de l'ordre de 2 millions de tonnes pour les quantités de charbon nécessaires au remplacement du fuel, compte tenu de l'ampleur des restrictions envisagées pour l'instant. Ce tonnage demande à être ajouté au total des besoins en charbon indiqués dans le bilan charbonnier du premier trimestre de 1957 et dont les caractéristiques essentielles sont indiquées ci-après.

L'examen de la situation fait ressortir une demande toujours en hausse des cokeries et des foyers domestiques. Du fait du nombre moindre de jours de travail et de consommation, la demande reste inférieure de 500 000 tonnes aux prévisions du quatrième trimestre de 1956.

Les prévisions de production font état d'une reprise satisfaisante en France et même en Belgique. En Allemagne, en revanche, l'augmentation du nombre de jours de congé, suite à l'accord négocié en septembre dernier entre les producteurs et les syndicats, intervient défavorablement malgré une augmentation régulière du rendement. Pour l'ensemble de la Communauté, le disponible à la production pour le premier trimestre de 1957 équivaudra à celui du trimestre précédent.

D'après les indications des importateurs, les livraisons des deux pays tiers, Pologne et Union soviétique, se présentent sans changement avec un montant total prévu de 800 000 tonnes. Le programme prévoit, en provenance du Royaume-Uni, des livraisons de 507 000 tonnes à la suite des dernières négociations au sein du Conseil d'Association entre le Royaume-Uni et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

La reconstitution des stocks chez les consommateurs, déjà mentionnée au trimestre dernier, semble s'être poursuivie dans tous les pays de la Communauté, jusqu'à ces derniers temps tout au moins. Ceci aidera la Communauté à faire face aux difficultés saisonnières qui pourraient surgir pendant le premier trimestre de 1957.

Le bilan général de la Communauté serait donc comparable à celui du quatrième trimestre de 1956 avec des importations nécessaires en provenance des Etats-Unis de l'ordre de 10 millions de tonnes. Mais, comme mentionné plus haut, il faut encore tenir compte des demandes supplémentaires de charbon, conséquence des restrictions sur le fuel, qui peuvent apporter une modification à la situation primitive.

Le déficit de coke de four de la Communauté a tendance à s'accroître; le bilan pour le premier trimestre de 1957 présenterait un

(1) Pour le programme prévisionnel portant sur le quatrième trimestre de 1956, voir Bulletin mensuel d'Information, septembre/octobre 1956 (N° 23) et Journal Officiel de la Communauté du 10 octobre 1956.

déficit de l'ordre de 500 000 à 600 000 tonnes. De telles prévisions confirment la nécessité pour l'industrie de carbonisation de suivre le développement de la demande en coke de four.

Le bilan prévisionnel de l'approvisionnement en charbon du premier trimestre 1957 se présente comme suit (en milliers de tonnes) :

	<u>Houille et agglomérés de houille</u>	<u>Coke de four</u>	<u>Briquettes et semi-coke de lignite</u>
<u>Disponibilités :</u>			
Production	63 300	19 370	4 220
Brai pour agglomération (1)	300	-	-
Importations des pays tiers	11 300	20	1 060
dont: Etats-Unis ...	9 800		
Autres pays ...	1 500		
Reprise aux stocks ...	300	-	-
<u>Total :</u>	<u>75 200</u> =====	<u>19 390</u> =====	<u>5 280</u> =====
<u>Besoins :</u>			
Consommation apparente	64 600	17 650	4 770
dont: Cokeries	25 500	-	-
Usines à gaz ..	3 270	-	-
Centrales électriques	6 540	-	-
Sidérurgie	1 260	11 550	220
Autres industries	10 700	2 500	980
Chemins de fer	4 650	-	-
Foyers domestiques	11 310	2 900	3 140
Consommation propre et livraisons au personnel	9 500	1 150	350
Exportations vers les pays tiers	1 500	1 110	130
Mise aux stocks	-	30	-
<u>Total :</u>	<u>75 600</u> =====	<u>19 940</u> =====	<u>5 250</u> =====

(1) Production d'agglomérés moins consommation de houille dans les fabriques d'agglomérés. Ce poste contient également une correction pour les bas-produits.

L'ACTION DE LA HAUTE AUTORITE

APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

38.- Péréquation en faveur des charbons belges.- Par lettre du 19 décembre 1956, la Haute Autorité a fait connaître au Gouvernement belge les principes et les modalités de la refonte du système de péréquation (1).

Sur la base d'une sélectivité plus accentuée, dont le principe a été reconnu licite par la Cour de Justice (2), la Haute Autorité a décidé, en accord avec le Gouvernement belge, de classer les entreprises charbonnières belges dans les trois groupes suivants :

- Groupe 1 : entreprises dont les résultats d'exploitation permettent d'appliquer, à partir du 1er janvier 1957, sans une aide de péréquation, les prix de vente fixés par la Haute Autorité en vertu du paragraphe 26, 2, a) de la Convention;
- Groupe 2 : entreprises pouvant devenir compétitives dans le marché commun à la fin de la période de transition, au besoin avec l'aide d'une subvention accordée en vertu du paragraphe 26 de la Convention, en cas où celle-ci est possible;
- Groupe 3 : entreprises ne pouvant devenir compétitives dans le marché commun à la fin de la période de transition.

La Haute Autorité a fait connaître la liste des entreprises du groupe 1. Des études sont en cours pour la classification des autres entreprises dans les groupes 2 et 3. Elles doivent être terminés avant le 1er février 1957.

A partir du 1er janvier 1957, les versements de péréquation sont supprimés aux entreprises du groupe 1 - qui représentent environ 45 % de la production charbonnière belge - pour tout le charbon vendu.

A partir de la date de classement des autres entreprises dans les groupes 2 et 3 :

- pour les entreprises du groupe 2, les fonds de péréquation seront répartis, avec effet du 1er janvier 1957, au prorata des pertes d'exploitation;
- pour les entreprises du groupe 3, tous les versements d'aide de péréquation seront supprimés.

39.- La Cour de Justice de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier a rendu, le 29 novembre 1956, deux arrêts dans les affaires N° 8 et 9-55 qui opposaient la Fédération charbonnière de Belgique (FEDECHAR) d'une part, et trois charbonnages belges, d'autre part, à la Haute Autorité.

(1) Voir Journal officiel de la Communauté du 27 décembre 1956.

(2) Voir ci-après N° 39.

Les recours en annulation formés par FEDECHAR et les trois charbonnages avaient le même objet, à savoir que la Haute Autorité aurait violé le Traité et commis un détournement de pouvoir dans sa décision N° 22-55 du 28 mai 1955, dans le barème des prix en baisse qui y était annexé et dans le tableau des taux de péréquation entré en vigueur avec cette décision.

Rappelons que ces taux ne sont pas uniformes, mais prévoient des versements réduits pour certaines qualités de charbon lorsqu'elles sont produites par des charbonnages qui "en raison de leurs conditions d'exploitation, bénéficient d'une situation particulièrement favorable".

La Cour a rejeté les recours et condamné les parties requérantes aux dépens.

1) Dans ses considérants, la Cour déclare notamment que la décision incriminée ne saurait être entachée de détournement de pouvoir. La preuve n'a en effet pas été apportée que le niveau de prix fixé était contraire au paragraphe 26, alinéa 2 a) de la Convention. Ce dernier établit que la péréquation est destinée à rapprocher les prix du charbon belge des prix du marché commun, dans une mesure qui les abaisse aux environs des coûts de production prévisibles à la fin de la période de transition, et que le barème établi sur ces bases ne peut être changé sans l'accord de la Haute Autorité.

2) En ce qui concerne la décision de la Haute Autorité de faire dépendre le versement des montants de péréquation des efforts faits par les entreprises en vue de leur intégration dans le marché commun, la Cour a reconnu expressément que la péréquation n'aurait pas de raison d'être dans le cas où une entreprise ne réaliserait pas l'oeuvre de réorganisation et de rééquipement prévue d'une manière telle que sa responsabilité serait engagée.

3) Enfin, en ce qui concerne le principe de la sélectivité des taux de péréquation sans différenciation des régimes de prix (c'est-à-dire sans accorder la liberté de prix aux productions exclues du bénéfice de la péréquation), la Cour a jugé qu'il n'était pas discriminatoire; il y aurait eu discrimination, au contraire, si les versements de péréquation avaient été uniformes sans tenir compte des différences de conditions de production des entreprises, ou encore si la Haute Autorité n'avait pas appliqué un critère objectif et uniforme de sélectivité.

40.- Droits de douane italiens.- La Haute Autorité a adressé le 6 décembre une lettre au Gouvernement italien concernant les droits de douane frappant les tôles minces (moins de 3 mm) importées des autres pays de la Communauté.

La Haute Autorité rappelle d'abord que, dans sa lettre au Gouvernement italien du 6 juillet 1953, elle souhaitait qu'en cas de développement de la demande d'acier en Italie, le Gouvernement italien use de la faculté d'abaisser les droits effectivement appliqués aux aciers de la Communauté au-dessous des plafonds fixés (1).

(1) Voir lettre de la Haute Autorité au Gouvernement italien du 6 juillet 1953. Journal officiel de la Communauté du 14 août 1953.

La Haute Autorité constate ensuite que les besoins italiens en tôles minces sont couverts actuellement à 90 % par la production nationale. Les importations sont en diminution constante alors que les exportations augmentent considérablement. Par ailleurs, les tôles fines viennent de subir une augmentation de prix qui menace les intérêts des utilisateurs italiens, et qui paraît en relation avec les faibles tonnages attendus de l'importation.

Dans ces conditions, la protection prévue au paragraphe 30 de la Convention n'apparaît plus nécessaire en ce qui concerne les tôles minces (de moins de 3 mm). La Haute Autorité estime donc que l'abaissement des droits sur l'initiative du Gouvernement italien contribuerait à l'application anticipée de la suppression prévue pour la fin de la période transitoire.

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

41.- Publicité et fixation des prix.- Par deux décisions en date du 21 novembre, la Haute Autorité a défini, après consultation du Comité consultatif, le nouveau régime en matière de produits sidérurgiques déclassés et de second choix :

- par décision N° 32-56, elle a supprimé l'obligation de publication des rabais de second choix, contenue dans les décisions 31-53 du 2 mai 1953 et 2-54 du 7 janvier 1954; elle a considéré en effet que cette publication était inadéquate pour protéger les acheteurs contre les pratiques déloyales ou discriminatoires, les transactions concernant les produits déclassés ou de second choix n'étant pas, en règle générale, comparables entre elles;
- par décision N° 33-56, elle a pris des mesures pour être constamment informée des tonnages et des conditions de vente des produits déclassés ou de second choix, afin de disposer d'éléments suffisants d'appréciation sur ces transactions, et éviter ainsi les entorses aux dispositions de l'article 60, paragraphe 1 relatives aux pratiques interdites (1)

Ces mesures consistent essentiellement :

- dans la déclaration à la Haute Autorité par les entreprises sidérurgiques des produits déclassés et de second choix livrés mensuellement, avec notamment l'indication du pourcentage de tonnage livré par rapport au tonnage total des livraisons de produits correspondants de premier choix;
- dans la tenue par les entreprises d'un registre où, pour chaque transaction comportant des produits déclassés et de second choix, devront figurer notamment le motif du déclassement, le tonnage livré et le prix de vente.

42.- Droits de douane.- Le Gouvernement italien envisage de réduire le droit appliqué sur les fontes de moulage en provenance des pays tiers au niveau du droit le plus élevé des autres pays membres, à savoir celui des droits français.

(1) Voir Journal officiel de la Communauté du 25 novembre 1956.

La Haute Autorité a donné son accord pour cette réduction, sous réserve que le droit prévu dans le tarif italien pour les fontes de moulage en provenance des pays de la Communauté, qui se trouve suspendu jusqu'au 31 décembre 1956, continue à faire l'objet d'une mesure de suspension après cette date.

43.- Règle de non-discrimination.- Par lettre du 9 novembre, la Haute Autorité avait demandé au Gouvernement italien que la loi du 17 juillet 1954, qui prévoit des exonérations de droits et taxes en faveur de la construction navale en Italie, soit modifiée de manière à en ôter l'effet discriminatoire (1).

Cette loi a établi, en effet, des dégrèvements fiscaux pour les produits sidérurgiques importés par les chantiers de construction navale, mais les produits nationaux bénéficient d'avantages identiques, y compris le remboursement forfaitaire fictif des droits de douane qu'ils n'ont pas acquittés.

Le Gouvernement italien vient de faire savoir à la Haute Autorité qu'un avant-projet de loi, qui va être incessamment soumis au Conseil de Ministres, puis au Parlement, a été mis au point pour normaliser la situation.

TRANSPORTS

44.- Transports routiers.- Conformément au mandat qui lui a été confié le 4 octobre 1956, la commission ad hoc "Transports routiers" a soumis au Conseil de Ministres un rapport concernant l'état de ses travaux.

Ceux-ci ont été axés, compte tenu du rapport déposé le 21 février 1956 par la commission d'experts des transports, sur les quatre principes suivants :

- En règle générale, les prix et conditions de transport par route seront publiés à l'avance. Les conditions de publication seront telles qu'à l'intérieur de la Communauté tout usager sera mis à même d'avoir connaissance des prix et conditions de transports.
- Par dérogation à la règle générale de publicité prescrite ci-dessus, les Pouvoirs publics de chaque Etat membre pourront autoriser, dans certains cas, la conclusion de contrats particuliers ne recevant pas de publicité ou ne recevant qu'une publicité réduite, sous réserve que les dispositions qu'ils contiennent soient conformes aux prescriptions du Traité.
- Les dispositions prévues seront applicables aux transports par route pour compte d'autrui de ferraille et d'acier expédiés par envois d'au moins 5 tonnes et acheminés sur une distance totale, en principe d'au moins 50 km.
- Les modalités d'exécution d'une action concertée des Etats membres applicables aux transports par route, feront l'objet d'un accord entre les Gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil de Ministres.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, novembre 1956 (N° 45).

Des annexes à cet accord pourront comporter des dispositions transitoires ou spéciales.

En conclusion de l'échange de vues intervenu à ce sujet au Conseil de Ministres du 11 décembre 1956, les représentants des Gouvernements des Etats membres ont adopté une résolution aux termes de laquelle ils reconnaissent l'intérêt des principes énoncés dans le rapport et ont chargé la commission ad hoc de poursuivre ses travaux sur la base de ces principes.

Une délégation ayant exprimé l'opinion que d'autres moyens pratiques pouvaient être mis en oeuvre en vue du respect des prescriptions du Traité en matière de transports par route, et s'étant engagée à présenter une proposition écrite à ce sujet pour la prochaine réunion de la commission ad hoc "Transports routiers" qui se tiendra les 9 et 10 janvier 1957, les représentants des Gouvernements des Etats membres ont convenu de charger la commission d'analyser cette proposition et de leur faire rapport pour la session du Conseil du 25 janvier 1957.

45.- Transports par fer.- La Haute Autorité a examiné les tarifs ferroviaires pour le transport de ferraille appliqués en France et en Allemagne, en vue de l'application des dispositions de l'article 70, alinéa 4, du Traité, et du paragraphe 10, alinéa 7 de la Convention, relatives aux mesures tarifaires intérieures spéciales.

Pour la France :

- en ce qui concerne le tarif 14, chapitre 3, paragraphe III, dont l'objet serait de répondre à la concurrence de la voie d'eau pour les envois de ferraille en provenance de la région parisienne et à destination de certains départements du Centre et du Midi de la France, la Haute Autorité a décidé d'inviter le Gouvernement français :

1) - à supprimer avant le 1er mai 1957 l'application de cette tarification pour les envois inférieurs à 15 tonnes et pour les envois à destination des départements non concurrencés par la voie d'eau;

2) - à lui adresser, s'il le juge utile, son plan d'ensemble en faveur de la région de DECAZEVILLE, afin de lui permettre d'examiner l'incidence des transports à l'intérieur de ce plan.

- en ce qui concerne le tarif 14, chapitre 16, paragraphe I, dont l'objet serait de répondre à une concurrence de la route pour les transports de ferraille en provenance de l'ouest, du sud-est et du sud-ouest à destination de certains départements, la Haute Autorité a décidé d'inviter le Gouvernement français :

1) - à prendre avant le 1er mai 1957 des mesures propres à supprimer l'application de ce tarif aux envois acheminés à des distances supérieures à 200 km pour lesquelles la concurrence routière n'est pas effective;

2) - à frapper d'une clause de précarité la tarification ainsi modifiée, sans que la date limite provisoire puisse être postérieure au 9 février 1958, de manière à permettre le réexamen, en

temps opportun, des dispositions relatives aux envois à moins de 200 km pour lesquels une parité réellement concurrentielle doit être établie.

Le Gouvernement français est prié de faire connaître à la Haute Autorité, avant le 1er janvier 1957, son accord ou ses observations, en application de l'article 88, alinéa 1, du Traité.

Pour l'Allemagne :

La Haute Autorité a décidé d'inviter le Gouvernement fédéral à supprimer, avant le 1er mai 1957, le tarif 7 B 36 appliqué aux transports de ferraille en faveur d'une entreprise. Le Gouvernement fédéral est prié de faire connaître son accord ou ses observations avant le 1er janvier 1957, en application de l'article 88, alinéa 1, du Traité.

46.- Négociations avec l'Autriche.- Les négociations en vue de l'établissement de tarifs ferroviaires directs internationaux pour le trafic de transit par l'Autriche des produits de la Communauté se sont poursuivies à MUNICH du 4 au 6 décembre 1956 (1).

Après le règlement des questions restées en suspens, un projet de traité entre la Haute Autorité et le Gouvernement autrichien a été mis au point. Des représentants des six gouvernements de la Communauté ont participé aux conversations comme observateurs.

ENTENTES, ORGANISATIONS MONOPOLISTIQUES ET CONCENTRATIONS

47.- Comptoirs de vente des charbons de la Ruhr.- Le Comité consultatif auprès du Bureau commun des trois comptoirs de vente de la Ruhr s'est réuni pour la seconde fois, à ESSEN, le 15 novembre 1956. Il a débattu un certain nombre de problèmes concernant notamment les critères de répartition du charbon. Des représentants de la Haute Autorité assistaient à ces discussions.

La prochaine réunion du Comité aura lieu le 7 février 1957.

ACTION A LONG TERME

48.- Recherche technique.- La Haute Autorité a adopté le principe du financement, au titre de l'article 55, alinéa 2 c), d'un projet de recherches sur le bas fourneau et d'un projet de recherches ayant pour but de réduire la consommation spécifique de coke sidérurgique. Le montant à la charge de la Haute Autorité serait de 1 500 000 dollars (unités de compte). Le Comité consultatif et le Conseil sont saisis de ces projets.

49.- La Haute Autorité a également décidé de saisir le Comité consultatif d'un programme de recherches minières relatives à la mécanisation de l'abattage en couches minces et à la détection du grisou, pour lesquelles

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, novembre 1956 (N° 46).

il est prévu une aide financière de 1 060 000 dollars (unités de compte), ainsi qu'au sujet de la création de prix destinés à couronner des recherches dans le domaine de la sécurité minière, pour un montant de 200 000 dollars (unités de compte). Ce dernier projet a été approuvé par le Comité consultatif le 21 décembre.

PROBLEMES DU TRAVAIL

50.- Hygiène et médecine du travail.- La Haute Autorité a donné son accord, dans le courant du mois de décembre, à 17 projets de recherches en matière d'hygiène et de médecine du travail, pour un montant total de 124 366 dollars (unités de compte).

Cette somme s'inscrit dans le crédit de 1 200 000 dollars pour quatre ans prévu par la Haute Autorité (1).

Pour mémoire, l'utilisation du crédit global apparaît comme suit:

- juillet 1956,	5 projets autorisés,	pour un montant de	22 832 dollars
- octobre 1956,	26 projets autorisés,	pour un montant de	137 957 dollars
- décembre 1956,	17 projets autorisés,	pour un montant de	124 366 dollars
<u>Total :</u>	48 projets autorisés,	pour un montant de	285 155 dollars
	==		=====

51.- Harmonisation des conditions de vie et de travail.- Par lettre adressée en date du 22 novembre aux organisations des employeurs et des travailleurs de l'industrie du charbon, la Haute Autorité a fait connaître son intention de procéder à des échanges de vues afin de rechercher, conformément à la résolution du Comité consultatif du 20 décembre 1954, les moyens de provoquer, pour un nombre limité de problèmes, une harmonisation progressive des conditions de travail.

La procédure choisie est la même que celle appliquée pour l'industrie sidérurgique. La Haute Autorité convoquera tout d'abord des réunions séparées des représentants des travailleurs et des employeurs et ce ne sera que dans un deuxième stade que des réunions communes auront lieu.

La première réunion avec les représentants des travailleurs est fixée au 11 janvier; celle avec les représentants des employeurs au 17 janvier.

52.- Une commission mixte groupant les représentants des organisations des employeurs et des travailleurs de la sidérurgie des six pays de la Communauté, s'est réunie les 23 et 24 octobre 1956 à LUXEMBOURG et a établi une comparaison des régimes applicables à leur industrie dans les différents pays membres; elle a, à cette occasion, relevé les divergences les plus notables entre les réglementations des points énumérés dans la résolution du Comité consultatif du 20 décembre 1954 (notamment réglementation de la durée du travail et des congés, rémunération du travail de nuit, du

(1) Voir Quatrième Rapport général, avril 1956 (N° 233 et 234).

dimanche et des jours fériés) (1).

Ces mêmes représentants se sont rencontrés le 13 décembre sous la présidence de la Haute Autorité, en vue de rechercher les moyens à mettre en oeuvre pour réduire les discordances et disparités constatées lors de la réunion précédente.

Ils ont arrêté la procédure suivante :

- 1) - transmission par la Haute Autorité aux organisations professionnelles compétentes, de la documentation établie au cours de leurs travaux;
- 2) - délibération en commun des organisations professionnelles, sur le plan national, grâce à cette documentation, et selon les procédures en vigueur dans les différents pays de la Communauté, des mesures à prendre pour réduire les disparités existantes en vue de parvenir à l'harmonisation des conditions de travail dans l'esprit de l'article 3 e) du Traité;
- 3) - convocation par la Haute Autorité, dans un délai de six mois, d'une nouvelle réunion de la Commission mixte en vue de constater les progrès réalisés.

53.- Convention européenne de sécurité sociale des travailleurs migrants. - Rappelons que les objectifs de la convention sont, aux termes de l'article 69 du Traité, de rechercher les accords appropriés pour que les dispositions relatives à la sécurité sociale ne fassent pas obstacle à la libre circulation de la main-d'oeuvre des industries de la Communauté.

Les experts en matière de sécurité sociale, chargés d'élaborer l'avant-projet de cette convention, avaient demandé aux membres du Conseil de Ministres, lors de la session du 4 juin 1956, de prendre, dans un certain nombre de questions, des décisions leur permettant de poursuivre leurs travaux. Il s'agissait notamment de la répartition des charges entre le pays d'affiliation du travailleur migrant et le pays de résidence de sa famille, ainsi que de la création d'un fonds de répartition pour le règlement des opérations financières entraînées par cette répartition (2).

Après examen de ces questions, les membres du Conseil ont chargé les experts de reprendre l'étude de l'ensemble des problèmes posés par l'élaboration de la convention sur la base des propositions et observations faites à cette occasion par les différentes délégations et par la Haute Autorité. Les experts ont remis au Conseil, le 31 octobre 1956, le résultat de leurs travaux élaborés sous la présidence de la Haute Autorité.

Dans sa séance du 11 décembre 1956, le Conseil a examiné les propositions des experts et a marqué son accord sur plusieurs d'entre elles concernant notamment les allocations familiales et les indemnités en cas de chômage. Il a décidé de revoir les questions non encore résolues lors de la session prévue pour la fin de janvier 1957.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, juin 1956 (N° 47).

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, mai 1956 (N° 36).

54.- Conférence sur la sécurité dans les mines de houille.- Les quatre commissions constituées au sein de la conférence poursuivent leurs travaux (1).

La Commission I, qui étudie les accidents collectifs dus aux incendies, au grisou et aux poussières, a adopté des résolutions générales relatives à l'admission des principes du règlement-type du Bureau international du Travail (B.I.T.) et des résolutions portant sur des points particuliers, notamment la déclaration à l'autorité compétente des plans généraux d'exploitation, les problèmes d'aérage et de la détermination de la teneur en grisou et en oxygène. Ses prochains travaux seront consacrés aux problèmes relatifs à l'oxyde de carbone.

La Commission II, qui étudie les accidents collectifs dus à la mécanisation, à l'électrification, à la pression des terrains et aux tirs, a envisagé un certain nombre de projets de résolution dont certains prévoient des prescriptions ou interdictions précises, et d'autres n'édicte que des règles plus larges dont l'examen devra être repris par les autorités nationales avant leur mise en oeuvre.

La Commission III, qui étudie l'organisation des sauvetages et de la sécurité, a envoyé des questionnaires dont les réponses commencent à lui parvenir. Elle s'est préoccupée du problème de la répression des infractions.

La Commission IV, qui étudie les facteurs humains, s'est préoccupée notamment de l'accueil fait aux nouveaux travailleurs, des contrôles médicaux et psychologiques, de la formation professionnelle, et des incidences de la durée du travail et du mode de rémunération sur les accidents collectifs.

55.- Construction de maisons ouvrières.- Au 1er décembre 1956, la Haute Autorité avait, dans le cadre du premier programme expérimental et du premier programme de financement de maisons ouvrières, octroyé une aide financière permettant la construction de 12 519 logements.

Le tableau ci-dessous indique l'état des travaux dans les pays membres :

**ETAT DES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION DE
MAISONS OUVRIERES DE LA COMMUNAUTE AU 1er DECEMBRE 1956**

P a y s	Prévu	Nombre de logements financés	d o n t		
			En préparation de construction	En construction	Achevés
Allemagne(R.,F.)	10 400	10 094 (10 061)	885 (1 057)	6 758 (7 679)	2 451 (1 325)
Belgique	1 750	1 713 (1 713)	285 (533)	1 165 (949)	263 (231)
France	2 750	368 (264)	104 (14)	52 (137)	212 (113)
Italie	468	68 (68)	-	68 (68)	-
Luxembourg	75	50 (50)	-	-	50 (50)
Pays-Bas	54	54 (54)	-	54 (54)	-
Sarre	400	172 (172)	- (76)	172 (96)	-
Communauté	15 897	12 519 (12 382)	1 274 (1 680)	8 269 (8 983)	2 976 (1 719)

N.B. : Les chiffres entre parenthèses indiquent l'état au 1er novembre 1956.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, septembre/octobre 1956 (N° 42) et novembre 1956 (N° 59).

56,- Le 3 mai dernier, le Conseil de Ministres avait donné à l'unanimité l'avis conforme demandé par la Haute Autorité concernant l'octroi de prêt pour financer à concurrence d'environ 25 millions de dollars (unités de compte) un deuxième programme de construction de maisons ouvrières pour les années 1957 - 1958 (1).

Les associations d'entreprises et les syndicats allemands ont demandé à la Haute Autorité d'avancer d'un an la mise en oeuvre de la partie allemande de ce programme, étant donné la situation tendue du marché allemand des capitaux.

La Haute Autorité a donc décidé de consacrer 30 millions de DM, soit 7 millions de dollars, à la partie allemande de ce programme, 12 millions de DM étant destinés à la construction de maisons pour les ouvriers sidérurgistes (tranche A) et 18 millions de DM à la construction de maisons pour les mineurs (tranche B).

La Haute Autorité a signé, les 19 et 20 décembre, à LUXEMBOURG, les contrats de prêts avec deux banques allemandes : la Bank für Gemeinwirtschaft et la Kreditanstalt für Wiederaufbau. Celles-ci compléteront les prêts de la Haute Autorité à concurrence de 18 millions de DM pour la première (tranche A) et de 27 millions de DM pour la seconde (tranche B).

Finalement, les fonds disponibles s'élèveront à 30 millions de DM pour la tranche A et 45 millions de DM pour la tranche B. Ces fonds seront prêtés par l'intermédiaire des instituts régionaux publics et privés de crédit foncier et, grâce au taux réduit consenti par la Haute Autorité, les prêts hypothécaires, d'une durée de 32 ans environ, reviendront à 6,5 % l'an.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, juin 1956 (N° 45).

LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE

57.- Conseil d'Association avec la Grande-Bretagne.- Au cours de sa quatrième session du 16 novembre, le Conseil d'Association a examiné la situation charbonnière au Royaume-Uni et à l'intérieur de la Communauté ainsi que les échanges de charbon en 1956 et les prévisions pour 1957. Il a réaffirmé la nécessité de contacts étroits au cas où la situation d'approvisionnement en charbon ferait apparaître l'opportunité de mesures plus restrictives que celles envisagées actuellement.

Le Conseil d'Association a également étudié la situation du marché des produits sidérurgiques.

Il a entendu les rapports des présidents de ses différents comités. Ils ont rendu compte des travaux concernant la comparabilité des prix de vente du charbon et la structure des prix des produits sidérurgiques. D'autres points de la discussion ont porté sur l'approvisionnement en ferraille et l'établissement des objectifs généraux.

Le Comité des Relations Commerciales a été chargé de soumettre au prochain Conseil d'Association des propositions dans le cadre de l'article 8 de l'Accord d'Association (restrictions affectant le courant normal des échanges).

Enfin, le Conseil a examiné les grandes lignes de son premier rapport annuel qui couvrira la période du 17 novembre 1955 au 31 décembre 1956 et qui donne, après un aperçu historique, les lignes de développement des marchés du charbon et de l'acier et les rapports des travaux des comités.

La prochaine réunion du Conseil d'Association aura lieu à LUXEMBOURG, vraisemblablement le 21 février 1957. Le Comité des Relations commerciales doit se réunir en janvier.

58.- Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (G.A.T.T.).- Au cours de la onzième session du G.A.T.T., à GENEVE, du 10 octobre au 17 novembre 1956, le Groupe de Travail a examiné le Quatrième Rapport annuel des Etats membres de la Communauté, l'Exposé complémentaire de la Haute Autorité sur l'évolution de la production, des échanges et des prix du charbon et de l'acier, ainsi que les renseignements supplémentaires apportés au cours des débats par les Etats membres et la Haute Autorité.

En dehors des demandes d'éclaircissement sur les problèmes tarifaires et les intentions de la Communauté en matière d'harmonisation des droits extérieurs, les débats ont porté sur le problème du volume des exportations de charbon, de coke et de ferraille de la Communauté vers les pays tiers et surtout sur le problème des prix à l'exportation du coke et de l'acier.

L'examen du rapport a fait apparaître les améliorations importantes que les négociations tarifaires de 1956 ont apportées aux échanges de la Communauté avec les pays tiers. Le Groupe de Travail a constaté avec

satisfaction que la Haute Autorité avait pris des mesures destinées à agir sur la politique des prix des exportateurs. Il a été d'avis que cet échange de vues annuel contribuait à faire mieux saisir les problèmes susceptibles de se poser dans les relations entre la Communauté et les pays tiers et permettait de concilier les divergences d'opinion.

V I E N T D E P A R A I T R E :

OBSTACLES A LA MOBILITE DES TRAVAILLEURS ET
PROBLEMES SOCIAUX DE READAPTATION

(Préface de M. Paul FINET, Membre de la Haute Autorité).

Un volume de 140 pages de la collection "Etudes et Documents", édité dans les quatre langues de la Communauté et en anglais.

Ecrire à LUXEMBOURG ou s'adresser aux bureaux d'information de la Haute Autorité à BONN, PARIS, ROME, LONDRES ou WASHINGTON.

R A P P E L O N S :

READAPTATION ET REEMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE.

(Préface de M. Paul FINET, Membre de la Haute Autorité).

Un volume de 162 pages, édité dans les quatre langues de la Communauté et en anglais.

S E L E C T I O N B I B L I O G R A P H I Q U E

LIVRES.-

Divers auteurs

Obstacles à la mobilité des travailleurs et problèmes sociaux de réadaptation.

Premières conclusions d'une enquête menée par cinq instituts européens, à la demande de la Haute Autorité. Préface de M. Paul FINET. Collection "Etudes et Documents" - Service des Publications de la Communauté - LUXEMBOURG 1956 (140 pages) (1).

Divers auteurs

Les attitudes des mineurs du Centre-Midi et l'évolution de l'emploi.

Etude réalisée pour la Communauté par l'Institut national d'Etudes démographiques - PARIS 1956 (168 pages). Cette publication hors commerce figurera dans un cahier à publier par l'I.N.E.D. sous le titre "L'économie du Languedoc".

Divers auteurs

Le marché commun, facteur de prospérité sociale.

Travaux de la IIIème conférence internationale de la Ligue européenne de Coopération économique - BRUXELLES, juin 1956.

ETUDES.-

Jan TINBERGEN

Les fondements d'une politique économique pour l'Europe unie.

"Rivista internazionale di Scienze economiche e commerciali" PADOVA - avril 1956.

(1) Publié en langues allemande, française, italienne, néerlandaise et anglaise.

F. VITO

L'esperienza della C.E.C.A. e l'alternativa tra integrazione per settori ed integrazione simultanea.

"Rivista internazionale di Scienze sociali".
- Università del Sacro Cuore - MILANO - mai-juin 1956.

Gérard BAUER

La coopération et l'intégration économique européennes.

"Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik" - BASEL, Juni 1956.

Divers auteurs

Luxembourg, chantier de l'Europe.

"Fédération" - PARIS, juin-juillet 1956.

Voir notamment :

- Joachim SCHOENE, Communauté charbon-acier et relance européenne.
- Jean de SOTO, Naissance d'une Communauté.

R. LEGRAND-LASNE

Quatre ans d'expérience de la C.E.C.A.

"Revue française de l'Energie", PARIS, octobre et novembre 1956.

+++

Il mercato siderurgico italiano in seguito all'istituzione della C.E.C.A.

"Ricerche economiche", Istituto Universitario Laboratorio di Economia politica, VENEZIA, juin 1956.

Helmut BAUER

Zur Festsetzung der "Allgemeinen Ziele" der Montanunion.

"Der Arbeitgeber", Düsseldorf, septembre 1956.

Hendryk BRUGMANS et autres

L'Europe s'inscrit dans les faits.

Numéro spécial formant brochure du Bulletin du Centre européen de la Culture - GENEVE, novembre 1956.

+ + +

The Coal-Steel Example.

"The Banker" - LONDON, novembre 1956.

Gerhard BEBR

Protection of Private Interests under the
European Coal and Steel Community.

"Virginia Law Review" - CHARLOTTESVILLE,
Virginia, novembre 1956.

ANNEXE STATISTIQUE

1. ACIER

(EN MILLIERS DE TONNES)

	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
I PRODUCTION D'ACIER BRUT								
NOVEMBRE 1956	2 003	532	1 158	285	495	294	84	4 851
OCTOBRE 1956	2 101	581	1 222	310	551	305	99	5 169
NOVEMBRE 1955	1 858	499	1 085	272	461	280	88	4 543
JANV.-NOVEMBRE 1956(M.M.)	1 939	530	1 112	282	489	288	87	4 727
JANV.-NOVEMBRE 1955(M.M.)	1 777	487	1 042	263	448	267	82	4 365
II PRODUCTION DE FONTE:								
NOVEMBRE 1956	1 501	481	980	257	151	278	53	3 701
OCTOBRE 1956	1 550	505	1 011	280	160	285	60	3 851
NOVEMBRE 1955	1 421	447	953	253	131	262	56	3 523
JANV.-NOVEMBRE 1956(M.M.)	1 465	471	948	251	161	273	55	3 625
JANV.-NOVEMBRE 1955(M.M.)	1 369	440	905	239	140	253	56	3 402
III PRODUCTION DE PRODUITS FINIS:								
OCTOBRE 1956	1 396	434	883	213	382	230	90	3 628
SEPTEMBRE 1956	1 271	401	785	197	333	210	72	3 269
OCTOBRE 1955	1 249	388	767	197	312	211	74	3 198
JANV.-OCTOBRE 1956(M.M.)	1 284	392	766	196	325	215	71	3 249
JANV.-OCTOBRE 1955(M.M.)	1 147	356	725	181	287	196	72	2 964
IV IMPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGiques DES PAYS TIERS: (1)								
AOUT 1956	57,1	19,4	4,4		37,8	0,8	9,3	128,8
JUILLET 1956	44,8	15,9	3,4		39,8	3,2	15,3	122,4
AOUT 1955	32,3	22,7	2,4		50,0	-	22,0	129,6
JANV.-AOUT 1956(M.M.)	45,8	21,3	3,9		39,9	1,6	18,7	131,0
JANV.-AOUT 1955(M.M.)	29,6	17,1	3,7		46,3	-	25,8	122,6
V EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGiques VERS LES PAYS TIERS:								
AOUT 1956	178,3	194,3	205,6		37,4	99,6	26,0	741,2
JUILLET 1956	168,6	167,7	237,3		29,9	97,0	22,7	723,2
AOUT 1955	113,9	157,2	230,8		10,9	86,9	33,8	633,5
JANV.-AOUT 1956(M.M.)	159,7	189,6	230,7		27,5	93,1	25,0	725,7
JANV.-AOUT 1955(M.M.)	113,6	154,1	239,3		11,6	74,9	31,2	624,5
	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE/ LUXEMBOURG	FRANCE/ SARRE		ITALIE		PAYS-BAS	COMMUNAUTE
VI LIVRAISONS DE PRODUITS SIDERURGiques VERS LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE:								
AOUT 1956	68,4	170,3	116,6		2,2	24,8		382,3
JUILLET 1956	64,2	171,9	136,5		2,6	23,6		398,8
AOUT 1955	52,8	198,3	153,1		4,5	21,5		430,2
JANV.-AOUT 1956(M.M.)	72,6	188,6	132,8		3,5	23,7		421,2
JANV.-AOUT 1955(M.M.)	71,6	195,7	157,1		5,5	30,3		460,2

(1) Fonte, acier brut, et produits laminés (finis et finaux).

2. CHARBON

(EN MILLIERS DE TONNES)

	ALLEMAGNE (R. F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	PAYS-BAS	COMMUNAUTÉ
I PRODUCTION DE HOUILLE							
NOVEMBRE 1956	11 520	2 543	4 860	1 371	85	1 018	21 388
OCTOBRE 1956	11 617	2 643	4 976	1 508	90	1 084	21 918
NOVEMBRE 1955	11 003	2 564	4 587	1 406	92	996	20 648
JANV.-NOVEMBRE 1956(M.M.)	11 243	2 472	4 602	1 440	88	999	20 844
JANV.-NOVEMBRE 1955(M.M.)	10 859	2 472	4 596	1 450	95	988	20 460
II PRODUCTION DE COKE:							
NOVEMBRE 1956	3 629	607	1 035	356	287	354	6 268
OCTOBRE 1956	3 729	635	1 050	371	284	363	6 432
NOVEMBRE 1955	3 424	562	955	320	265	331	5 857
JANV.-NOVEMBRE 1956(M.M.)	3 606	603	1 011	351	283	350	6 206
JANV.-NOVEMBRE 1955(M.M.)	3 357	546	882	327	243	323	5 677
III IMPORTATIONS DE HOUILLE							
DES PAYS TIERS:							
OCTOBRE 1956	1 456	342	939	-	646	581	3 968 a)
SEPTEMBRE 1956	1 437	213	873	-	746	420	3 697 b)
OCTOBRE 1955	1 271	156	264	-	523	210	2 424
JANV.-OCTOBRE 1956(M.M.)	1 168	198	716	-	613	403	3 100
JANV.-OCTOBRE 1955(M.M.)	680	107	232	-	564	195	1 778
IV EXPORTATIONS DE HOUILLE							
VERS LES PAYS TIERS:							
OCTOBRE 1956	214	83	81	56	-	14	448
SEPTEMBRE 1956	237	80	85	53	-	14	469
OCTOBRE 1955	231	182	181	83	-	9	686
JANV.-OCTOBRE 1956(M.M.)	211	104	93	70	-	13	491
JANV.-OCTOBRE 1955(M.M.)	241	175	307	163	-	9	894
V EXPORTATIONS DE COKE							
VERS LES PAYS TIERS:							
OCTOBRE 1956	340	23	6	-	-	65	434
SEPTEMBRE 1956	344	36	7	0	-	59	445
OCTOBRE 1955	356	15	24	-	-	69	464
JANV.-OCTOBRE 1956(M.M.)	311	26	7	0	0	67	411
JANV.-OCTOBRE 1955(M.M.)	346	24	15	0	1	60	447
VI LIVRAISONS DE HOUILLE							
ET D'AGGLOMERES DE							
HOUILLE VERS LES AUTRES							
PAYS DE LA COMMUNAUTÉ:							
OCTOBRE 1956	830	302	407	-	-	69	1 607
SEPTEMBRE 1956	875	259	362	-	-	61	1 557
OCTOBRE 1955	806	453	515	-	-	83	1 857
JANV.-OCTOBRE 1956(M.M.)	849	329	401	-	-	69	1 647
JANV.-OCTOBRE 1955(M.M.)	864	467	570	-	-	77	1 978
VII LIVRAISONS DE COKE VERS							
LES AUTRES PAYS DE LA							
COMMUNAUTÉ:							
OCTOBRE 1956	613	54	9	-	3	94	773
SEPTEMBRE 1956	592	52	10	-	2	106	762
OCTOBRE 1955	602	21	14	-	18	94	749
JANV.-OCTOBRE 1956(M.M.)	598	53	12	-	5	96	763
JANV.-OCTOBRE 1955(M.M.)	594	40	16	-	2	93	745

a) Y compris Luxembourg 6

b) Y compris Luxembourg 8

3. CONSOMMATION APPARENTE D'ENERGIE PAR SOURCES D'ENERGIE EN 1955

(EQUIVALENT DE HOUILLE A 7000 CAL.)

	COMBUSTIBLES SOLIDES		PETROLE		HYDRO-ELECTRICITE		GAZ NATUREL		BOIS		TOTAL	
	EN MILLIERS DE TONNES	EN %	EN MILLIERS DE TONNES	EN %	EN MILLIERS DE TONNES	EN %	EN MILLIERS DE TONNES	EN %	EN MILLIERS DE TONNES	EN %	EN MILLIERS DE TONNES	EN %
ALLEMAGNE (R.F.)	154.618	85,8	15.492	8,6	7.710	4,3	513	0,3	1.800	1,0	180.133	100
BELGIQUE	28.052	82,1	5.640	16,5	138	0,4	200	0,5	180	0,5	34.210	100
FRANCE	70.808	59,6	29.404	24,7	15.318	12,9	312	0,3	2.950	2,5	118.792	100
SARRE	8.915	98,1	116	1,4	(-6)	-	-	-	45	0,5	9.070	100
ITALIE	12.144	21,9	17.128	30,8	19.242	34,6	4.283	7,6	2.840	5,1	55.637	100
LUXEMBOURG	3.852	94,7	177	4,4	(-20)	-	-	-	35	0,9	4.044	100
PAYS-BAS	17.600	65,6	8.972	33,2	-	-	140	0,6	140	0,6	25.852	100
COMMUNAUTE	295.989	69,1	76.929	17,9	42.382	9,9	5.448	1,3	7.990	1,8	428.738	100

4. STOCKS DE CHARBON CHEZ LES UTILISATEURS

	FIN SEPTEMBRE		CONSUMMATION MENSUELLE DE L'ANNEE CHARBONNIERE 1955/1956
	1955	1956	
<u>ALLEMAGNE (R.F.)</u>			
<u>Houille et agglomérés de houille</u>			
Chemins de fer	430	610	836
Centrales électriques	1 526	2 399	824
Usines à gaz	461	718	605
Ensemble de l'industrie	3 077	3 788	1 906
<u>Coke de houille</u>			
Chemins de fer	30	17	10
Ensemble de l'industrie	1 093	1 376	1 804
<u>FRANCE</u>			
<u>Houille et agglomérés de houille</u>			
Chemins de fer	346	436	408
Usines à gaz	226	488	183
Centrales électriques	833	1 359	376
<u>Coke de houille</u>			
Industrie sidérurgique	352	441 (1)	993
<u>BELGIQUE</u>			
<u>Houille et agglomérés de houille</u>			
Chemins de fer	125	115	124
Centrales électriques	439	527	266
Cokeries	281	343	737
<u>SARRE</u>			
<u>Houille et agglomérés de houille</u>			
Chemins de fer	6	6	20,8
Centrales électriques	76	73	35,7
Usines à gaz	-	-	-
Industrie sidérurgique	6	6	15,7
<u>Coke de four</u>			
Sidérurgie	53	55	268,0
Autres industries	3	5	3,7
<u>LUXEMBOURG</u>			
<u>Houille et agglomérés de houille</u>			
Chemins de fer	11	7	6,0
Centrales électriques	6	6	4,2 (2)
Usines à gaz	3	7	4,4
Sidérurgie	14	14	2,4
<u>Coke de four</u>			
Sidérurgie	226	249	298,8
<u>PAYS-BAS</u>			
<u>Houille et agglomérés de houille</u>			
Chemins de fer	17	18	19,5
Centrales électriques	771	922	309,5
Usines à gaz	190	223	86,5
Sidérurgie	8	7	23,0
Autres industries	552	754	166,2
<u>Coke de four</u>			
Sidérurgie	18	10	61,7
Autres industries	70	63	25,8

(1) fin août

(2) et autres industries

5. LIVRAISONS DE CHARBON AUX FOYERS DOMESTIQUES ET AUX PETITS CONSOMMATEURS

(EN MILLIERS DE TONNES POUR LA PERIODE AVRIL/SEPTEMBRE)

	HOUILLE		AGGLOMERES DE HOUILLE		COKE DE HOUILLE	
	1955	1956	1955	1956	1955	1956
ALLEMAGNE (R.F.)						
Ruhr	1 820	2 070	1 987	2 500	2 693	2 809
Aix-la-Chapelle	165	157	166	164	59	67
Basse Saxe	114	118	121	132	40	44
Autres régions	-	-	88	110	6	12
	2 099	2 345	2 362	2 906	2 798	2 932
Autres pays de la Communauté	504	525	33	168	47	59
Pays tiers	445	505	-	-	-	40
Total	3 048	3 375	2 395	3 074	2 845	3 031
BELGIQUE						
Bassins belges	2 309	2 343	197	263	63	102
Autres pays de la Communauté	376	352	24	28	7	17
Pays tiers	114	139	0	1	-	0
Total	2 799	2 834	222	292	70	120
FRANCE						
Bassins français	2 507	2 940	2 524	2 881	517	684
Autres pays de la Communauté	926	940	205	220	83	82
Pays tiers	450	707	-	-	-	-
Total	3 883	4 587	2 729	3 101	570	766
SARRE						
Mines de la Sarre	118	148	-	-	73	101
Autres pays de la Communauté	4	5	0	0	-	-
Pays tiers	-	-	-	-	-	-
Total	122	153	0	0	73	101
LUXEMBOURG						
Pays de la Communauté	58	59	0	2	22	15
PAYS-BAS						
Mines néerlandais	913	976	346	369	410	416
Autres pays de la Communauté (1)	778	920	204	210	131	153
Pays tiers (1)						
Total	1 691	1 896	550	579	541	569

(1) Estimation pour septembre.

